

## **TABLE DES MATIÈRES** **"L'Africain" n° 251, octobre-novembre 2011**

Page

1	Quand l'Afrique politique bouge !	La Rédaction
<b>ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT</b>		
2	Le micro-crédit et la micro-assurance au Bénin	P. LOVESSÉ
3	PHOTOS	
5	La médecine en RD Congo	É. JANSSENS et A. de MAERE D'AERTRYCKE
8	Alliance AgriCongo	Collectif
<b>CULTURE ET SOCIÉTÉ</b>		
11	Le sens d'une marche contre le viol des femmes en RD Congo	J.-P. MBELU
<b>PERSPECTIVES ET POLITIQUE</b>		
13	Génocide contre les Hutu du Burundi	J. NTAMAHUNGIRO
17	Fondation Père EVERARD	
19	Quelles perspectives pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique ?	J. M. BAGALWA M.
27	La révision constitutionnelle votée le 15/01/2011 en RD Congo	B.-J. TSHIBUABUA
39	PHOTOS	
	Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"	
	Page 3 de la couverture : mots croisés n° 271	Vincenzo SORETTI

---

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84  
E-mail : [caceac@swing.be](mailto:caceac@swing.be)  
Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota ; Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : [Tunda.nonga@t-online.de](mailto:Tunda.nonga@t-online.de)

France : Anicet Mobe Fansiama

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

---

**Avec la nouvelle année académique 2011-2012 commence la 50<sup>ème</sup> année. Tous les abonnements sont à renouveler.**

<i>abonnement ordinaire</i> :	Belgique :	15 €
	Europe :	22 €
	reste du monde :	25 €

<i>abonnement de soutien</i> :	25 €
--------------------------------	------

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

---

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGD.

## **Quand l'Afrique politique bouge !**

**N**ous avons placé en première page de notre revue le drapeau du nouvel État africain : la République du Soudan du Sud, 54<sup>ème</sup> État officiel de l'Union Africaine. L'événement est de taille et méritait de figurer à la Une de "L'Africain".

Bien entendu, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les populations de la région qui ont souffert pendant plus de 20 ans d'une guerre impitoyable entre la partie Nord majoritairement d'obédience musulmane et la partie Sud, plutôt chrétienne ou animiste. Ce conflit, plus ou moins alimenté de l'extérieur par des pays ayant un intérêt commercial ou stratégique à une partition, aura fait des millions de morts et de déplacés avant qu'un accord ne soit enfin trouvé, accord branlant car des portions de territoire (riches en pétrole) sont toujours disputés par les armes entre les anciens belligérants, mais accord quand même et les cérémonies joyeuses qui ont marqué la proclamation d'indépendance ont témoigné à suffisance du soulagement dans le Sud de voir enfin se clôturer cet interminable conflit.

Cette bonne nouvelle appelle cependant quelques réserves outre le fait de pouvoir craindre à un moment à une résurgence du conflit pour l'un ou l'autre motif de suprématie territoriale : tout d'abord, les richesses du nouvel État, pétrole, fer, uranium, fertilité du sol, etc. pourront-elles être mises au service du développement harmonieux des populations ou bien seront-elles confisquées comme nous l'avons vu tant de fois par une ploutocratie égoïste qui ne redistribuera que des miettes et mettra le reste dans ses poches et dans les banques à l'étranger ? Allons-nous voir s'instaurer un capitalisme sauvage, qui certes produira de la richesse mais qui se gardera bien d'en faire profiter la majorité des citoyens ?

De plus, bien que la violence ait diminué en intensité, la population du Sud est toujours éprouvée par des affrontements internes intercommunautaires à propos du bétail, de la terre et des ressources car des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui se trouvaient dans le Nord et dans des pays voisins, sont retournées au Sud-Soudan. Et pour envenimer encore les choses, la sinistre LRA d'Ouganda ne cesse d'intervenir par des pillages et des exactions qui aggravent l'insécurité alimentaire dans les villages attaqués.

Sur le plan extérieur maintenant, cette partition qui remet en cause les frontières issues de la colonisation fait ainsi basculer un tabou et cela peut s'avérer bien dangereux pour la sécurité du continent. Ouvrir la boîte de Pandore est toujours un exercice périlleux. D'autres provinces, riches de leurs potentialités, pourraient s'inspirer de l'exemple pour réclamer à leur tour une indépendance politique à risque : le Katanga, le Delta du Niger, la Casamance et bien d'autres encore. Des soucis en perspective pour l'Union Africaine !

Finalement, pour le nouveau venu, tout dépendra bien sûr de la sagesse des futurs dirigeants du Nord et du Sud : feront-ils passer le bien-être et la sécurité de leurs peuples avant leurs ambitions personnelles ? Et pour l'Afrique dans son ensemble, les intérêts particuliers et économiques, intérieurs et extérieurs, céderont-ils le pas à la bonne volonté et au désir de paix des populations concernées ?

La Rédaction

# ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

## Le micro-crédit et la micro-assurance au Bénin activités du Centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CBDIBA)

*NDLR : le 21 juin 2011 à Namur, la FUCID ([www.fucid.be](http://www.fucid.be)) a organisé un déjeuner-rencontre au cours duquel ont eu lieu des échanges avec Patrice LOVESSÉ, Directeur général de l'ONG CBDIBA (Centre béninois pour le développement des initiatives à la base). Ci-dessous, nous reprenons le texte de son exposé donné en introduction :*

### **Bref aperçu sur le Bénin et le CBDIBA**

**L**e Bénin couvre une superficie de 112 622 Km<sup>2</sup> et comporte 12 départements et 77 Communes dont trois communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). La population est de 8 791 833 habitants (en 2009) dont environ 52% de femmes. Près de 80% de la population est rurale et 60% vivent dans des milieux déshérités. Il est situé en Afrique de l'Ouest et fait frontière avec le Nigéria, le Togo, le Niger et le Burkina-Faso. Le secteur informel participe à plus de 70% à la formation de son PIB. Les ressources financières du Bénin proviennent essentiellement de la fiscalité.

### *Bref aperçu sur le CBDIBA*

Le CBDIBA est une organisation non gouvernementale créée le 13 Septembre 1990 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901. Il est reconnu en tant que tel par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale et enregistré sous le N° 91/017/MISPAT/DAI-ASSOC du 12 février 1991, reconnu d'utilité publique par décret N° 2003-162 du 16 mai 2003 et a signé un accord cadre avec le Gouvernement béninois le 11 janvier 2008. Il a le statut d'observateur à la CNUCED et est membre consultatif à l'ECOSOC.

Le CBDIBA compte 35 membres actifs (bénévoles) et 73 salariés. Il a une Assemblée Générale qui se réunit tous les ans, un Conseil d'Administration de 5

membres qui se réunit par trimestre ; une Direction générale, une Direction Exécutive et 5 Antennes (Directions Régionales).

Le CBDIBA a pour but d'appuyer les organisations paysannes, en particulier les groupements de femmes pour leur véritable auto-promotion. Il est la première structure non gouvernementale à organiser, au Bénin, une journée de réflexion sur l'économie sociale et solidaire en 2003.

Les principales activités du CBDIBA sont : les formations et l'éducation au développement ; la micro-finance et les micro-entreprises ; l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation des adultes ; la protection de l'environnement ; la santé communautaire ; l'agriculture et l'élevage ; le développement communautaire intégré ; l'économie sociale et solidaire ; le tourisme social et solidaire ; etc. Le CBDIBA dispose d'une ferme-école de 40 ha et d'un Centre de formation résidentiel de plus de 100 lits.

### **Bref aperçu sur la micro-finance et la micro-assurance santé au Bénin**

#### *La micro-finance*

La micro-finance au Bénin est régie par la loi N°97-027 du 28 août 1997 et par la loi PARMEC (de l'UEMOA).

En 2005, on comptait plus de 1 192 institutions de micro-finance (IMF) dont 516 respectent les lois et 169 agréées par



le Ministère des Finances. Elles comptaient en 2007 685 000 clients, 40 Milliards de dépôt et 85 Milliards de crédit. Le taux d'impayés avoisine en moyenne 10%.

L'État est entré dans la micro-finance avec un crédit de 30 000 F aux femmes, 60 000 F aux agriculteurs et a créé le fonds national de micro-finance avec 30 milliards de francs.

#### *La micro-assurance*

Au Bénin, seuls les travailleurs du secteur public et privé bénéficient d'une certaine assurance pour leur santé. Pour le commun des Béninois, épargner pour sa santé c'est appeler la mort.

C'est petit à petit dans les années 90 que les ONG étrangères comme le CIDR ont commencé à sensibiliser la population sur les mutuelles de santé encore peu développées.

C'est dans ces conditions que le CBDIBA a initié :

a) en 1992, le système d'épargne et de crédit, sorte de tontine améliorée (les SECA, Sections épargne et crédits auto-gérés).

b) et en 2004, il a initié le système de micro-assurance par la création des Associations de micro-assurance pour la santé communautaire (AMASCO).

### **Les expériences du CBDIBA**

#### *Les SECA – CAVECA et RENACA*

Le système de tontine améliorée (SECA démarrée en 1992 qui consistait à épargner 100 à 150F/semaine (0,15 à 0,23 euros)) a vite évolué et a abouti à la création des CAVECA (Caisse Village d'Épargne et de Crédit auto-géré) en 1994 pour sécuriser les épargnes.

De 1994 à 2000, 51 CAVECA ont été installées et en 2002, les CAVECA ont

bénéficié jusqu'alors de l'appui de SOS/Belgique et Luxembourg.

Dans le cadre de renforcement des capacités des CAVECA, on a créé en 2003 le Centre de promotion et d'appui à la micro-finance (CEPAM) et le RENACA (Réseau national des CAVECA) en 2005 dont la situation au 31/12/08 se présentait comme suit : nombre de CAVECA = 31 ; adhérents = 42 459 membres dont 57% de femmes ; encours : dépôt 1 096 604 044 F/CFA (1 671 000 euros) ; encours crédit : 1 819 683 305 F/CFA (2 774 000 euros) ; taux moyen impayé : 6% ;

Le réseau est présent dans six départements sur 12. Le RENACA, 2<sup>ème</sup> réseau de micro-finance au Bénin, ne peut plus intervenir à la base dans les villages, d'où le CBDIBA reprend le système des SECA dans plusieurs dizaines de villages, surtout des villages PDCI.

#### *La micro-assurance*

La santé étant l'élément premier fondamental du développement, le CBDIBA a décidé d'éduquer les femmes des groupements à épargner pour leur santé. À cet effet, en février 2004, le CBDIBA a organisé des journées de réflexions avec les groupes cibles, les responsables des différentes mutuelles existantes au Bénin et des cadres du Ministère de la santé publique.

Les résultats de ces journées est la création des Associations de micro-assurance pour la santé (AMASCO) parce que les gens meurent de maladies vu qu'ils ne peuvent pas trouver 1 000 F (1,5 euro) pour se soigner. La cotisation s'élève à 200 F. La période d'observation dure six mois.

Adhésions : une personne = 500F/CFA ; à quatre personnes = 1 500 F ; cinq à sept personnes = 2 500 F ; huit à dix personnes = 3 000 F ; onze à quinze personnes = 4 000 F ; à partir de seize personnes = 500 F.

Durant les douze premiers mois, les AMASCO prennent en charge des maladies simples : paludisme, maladies diarrhéiques, consultation prénatale, accouchement simple, petites chirurgies. Un contrat de soins est signé avec les centres de santé les plus proches. Les dépenses de soins dépassant ces cotisations deviennent des crédits remboursables sans intérêts après la convalescence.

Les AMASCO à terme doivent garantir les crédits des micro-crédits. Les résultats obtenus sont que le taux de mortalité a sensiblement diminué.

#### *Difficultés*

Au niveau de la micro-finance, on peut citer les difficultés suivantes : épargnes insuffisantes ; détournement des

crédits ; taux élevé d'impayés et la manigance des élus qui aboutissent à des crédits fictifs.

Au niveau de la micro-assurance, il y a lieu de signaler les problèmes suivants : difficultés de cotisation ; manque de soins efficaces dans certains centres de santé ; notes de frais médicaux parfois élevées ; maladies graves avant d'aller aux soins et faibles taux de remboursement des crédits santé.

#### **Conclusion**

La micro-finance et la micro-assurance sont complémentaires et constituent de véritables outils de développement efficaces en milieu rural ; mais ils ont beaucoup de contraintes pour leur mise en œuvre et exigent beaucoup de patience.

Patrice LOVESSÉ  
(DG/CBDIBA)  
Juin 2011

## **La médecine en RD Congo**

*Dans le cadre de son programme d'activités, l'UROME (Union royale belge pour les pays d'outre-mer) a organisé le 8 juin à Bruxelles, en collaboration avec la Maison Africaine, une conférence/débat consacrée à la médecine au Congo. Deux orateurs de tout premier ordre nous ont aimablement prêté leur concours.*

Une nombreuse assistance remplissait la salle de conférences, même s'il faut regretter qu'elle n'ait compté qu'une demi-douzaine d'Africains.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, notre Président, André de MAERE, a ouvert la séance en présentant successivement le Dr Jean-François RUPPOL et ensuite le Dr PHASI NDUDI, dans l'ordre chronologique du sujet de leurs exposés, le premier traitant de l'œuvre réalisée par les Belges au Congo, au Rwanda et au Burundi, durant les 100 années de leur présence active en Afrique centrale, de 1885 à 1985, le second parlant de la situation actuelle en RD Congo.

Le Docteur Jean-François RUPPOL est né en 1939 à Gombe-Matadi. Sa longue et fructueuse carrière au Congo (Zaire et RD Congo) et dans d'autres pays d'Afrique débuta en 1969 et se termina en 2004. La place manquant ici pour décrire son parcours, ses missions et ses activités nombreuses et variées, nous nous contenterons de n'en citer qu'une, celle de sa participation au Fonds Médical Tropical (FOMETRO asbl), dont il fut, de 1995 à 2002, Administrateur et Secrétaire général. Son travail et son dévouement lui valurent d'ailleurs quelques distinctions honorifiques.

Face à un tel choix, le Dr RUPPOL décida de développer dans son exposé l'aspect administratif de l'action médicale belge en Afrique centrale, de 1885 à nos jours.

Il rendit un vibrant hommage à notre Famille Royale, à commencer par le roi Léopold II et jusqu'à Albert II, en soulignant, exemples à l'appui, le souci qu'ils ont constamment manifesté pour la santé de la population dans cette partie du monde. Il cita notamment, en ce qui concerne Léopold II, son importante contribution en francs or pour la création de l'École de médecine tropicale de Liverpool en 1897 ainsi que pour financer une expédition médicale (DUTTON et TODD) avec une prime pour le premier chercheur qui trouverait le parasite de la maladie du sommeil. On lui doit aussi la création d'un Institut d'hygiène et de maladies exotiques en Belgique. Des cours de pathologie des pays chauds avaient déjà été institués dans plusieurs universités belges, à Gand et à Liège notamment. L'École de médecine tropicale à Anvers fut créée en 1910.

Il mit également en exergue le dévouement de tous les médecins, belges ou étrangers, à l'œuvre dans ces pays et notamment celui de son père qui a effectué toute sa carrière au Congo, des missionnaires, agents de société, colons, agents de l'État et des coopérants qui se sont employés à améliorer les soins de santé dispensés à leurs habitants.

Au cours de son exposé, il a parlé principalement du Bas Congo, du Bandundu, mais aussi du Kwango, de la province Orientale, de la région du Maniema avec Kasongo et les environs, et la province du Katanga, notamment en ce qui concerne la lutte contre la maladie du sommeil.

Il fut question des différentes périodes, des aspects et des difficultés du début, de l'ignorance des maladies, des découvertes, du développement remarquable des recherches, vaccinations, soins, constructions d'hôpitaux, personnel médical, dispensaires, laboratoires, formation et contribution du personnel local, assistants médicaux, de la lutte contre les diverses maladies, lèpre, tuberculose et autres. Les différentes

associations ayant œuvré pour la santé ne furent pas oubliées.

Le Dr RUPPOL conclut son exposé comme suit : "Le dispositif médical au Congo Belge était le fruit d'activités associées, dans le domaine de l'infrastructure, de la recherche universitaire et opérationnelle, de la médecine préventive, curative et promotionnelle, de l'hygiène et de l'enseignement, sous l'impulsion de l'administration coloniale. Ce fut une organisation de toutes les structures présentes de la société pour qui la notion de santé était le mot d'ordre impératif".

"Les efforts du gouvernement colonial se virent cependant secondés par de nombreuses initiatives privées émanant des missions religieuses et de certaines associations philanthropiques médicales (La Croix-Rouge, FOMULAC - Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo - CEMUBAC, le Fonds Social du Kivu, la Fondation Symetain, Foperda ...). De leur côté, les sociétés étatiques et privées, tenues par les dispositions légales à assurer les soins médicaux à leur main d'œuvre, mirent un point d'honneur à collaborer à l'action du gouvernement au profit des populations. En vertu d'accords avec le gouvernement, ce dernier maintenait la coordination des actions, mais allouait des subsides importants. Enfin, le gouvernement compléta son œuvre en créant certains organismes paraétatiques spécialisés, notamment le FOREAMI (Fonds Reine Élisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes) et le FBEI (Fonds du Bien-être Indigène)".

Le président donna ensuite la parole au second orateur de la soirée, le Docteur NDUDI PHASI. Congolais d'origine, né à Madila Mbongo, territoire de Tshela (RD Congo), en 1952, il obtint son doctorat en médecine, chirurgie et accouchements à l'UNIKIN-Kinshasa. Il suivit ensuite une formation de planning familial et de programmes de santé à Kinshasa. Il réside actuellement en Belgique où il poursuit sa formation dans différents

domaines de santé dont la médecine tropicale à Anvers. Il mène depuis plusieurs années une campagne très active auprès de la diaspora pour encourager ses membres à mettre leurs compétences acquises en Europe au service de leur pays d'origine et ne pas se contenter d'aider leurs compatriotes en leur envoyant de l'argent. Il expose ainsi le rôle que la diaspora peut jouer dans la reconstruction du secteur santé en RD Congo.

Le Dr PHASI a donné une description très objective et sans concessions de la situation catastrophique du secteur santé en RD Congo. Il n'a nullement cherché à en imputer la cause à d'autres (les colonisateurs, les étrangers, etc.) mais a eu le courage d'émettre le diagnostic succinct et percutant suivant : si le secteur de santé est malade, c'est parce que les infrastructures sont "malades" dans un pays "malade".

Il a évoqué à ce propos l'évolution des programmes et législations sanitaires en RD Congo et les grands problèmes actuels de gestion du secteur santé de la RD Congo.

**Gestion financière** : problèmes des infrastructures et logistiques : manque de médicaments, de matériels médicaux, de documents normatifs, situation déplorable du personnel.

Problèmes de **gestion des ressources humaines**. Il mentionne le système de santé totalement malade ; les efforts trop insuffisants consentis par le gouvernement pour améliorer la situation et la nécessité d'une aide et de dépendance extérieures devenues elles-mêmes également insuffisantes.

Il émet quelques pistes pour remédier à la situation, entre autres la venue d'autres partenaires et acteurs de développement de la santé, d'autres pays, etc.

Il exposa ensuite le rôle que la diaspora devrait pouvoir jouer dans la

reconstruction du secteur santé en RD Congo. Le dilemme de la diaspora est bien connu : un cœur ici et un cœur là-bas.

Il proposa et détailla des **pistes générales** (mener un plaidoyer au Nord pour plus de santé au Sud ; participer aux initiatives politiques et économiques pour le développement du pays d'origine) et des **pistes spécifiques** (par exemple mener des projets/programmes qui contribuent à l'amélioration durable des conditions de travail dans les services de santé de la RD Congo : MIDA/OI - BENELUX AFRO CENTER - CAP SANTE Asbl).

Le Dr PHASI **conclut son exposé** en plaidant pour un réel engagement de la diaspora, dans le cadre d'un partenariat entre les citoyens des pays d'origine et ceux des pays d'accueil et pour une redéfinition du rôle du Ministère de la Santé de la RD Congo. Il énumère des idées et suggestions à ce propos.

La parole est ensuite donnée à l'assistance. Le Président entame le débat par des commentaires élogieux concernant la manière dont les deux orateurs ont présenté leurs exposés. Il résume les points essentiels des thèmes développés et souligne l'action admirable des membres du corps médical : médecins, chercheurs, infirmières et infirmiers, agents sanitaires et des autres acteurs de l'activité médicale et sociale en Afrique centrale. À propos de l'action que la diaspora devrait pouvoir jouer dans l'amélioration du Service de Santé au Congo, il émet le souhait, en paraphrasant le célèbre "I have a dream" de Martin LUTHER KING, de voir des médecins et infirmiers Belges de souche congolaise offrir leurs services dans leur pays d'origine dans le cadre de "Médecins sans frontières" ou "Médecins sans vacances".

Des questions furent ensuite posées et des échanges ont porté sur les expériences racontées par les auditeurs principalement composés de professionnels de la santé. Certains d'entre eux apportent encore à ce jour, en



Afrique, de manière continue ou ponctuelle, leur aide et leur expérience bien utiles pour faire face aux nombreuses tâches auxquelles ils sont confrontés et dans des conditions parfois bien difficiles.

Les échanges de vues se poursuivirent encore de façon informelle avec les orateurs, au cours du verre de l'amitié offert par la Maison Africaine, qui clôtura cette mémorable soirée.

Élisabeth JANSSENS, administrateur  
André de MAERE D'AERTRYCKE, Président

## **Alliance AgriCongo** **Appui aux dynamiques paysannes en RD Congo**

**A** lors qu'en RD Congo, plus de 65 % de la population congolaise est paysanne et vit (survit) exclusivement de l'agriculture familiale, la politique agricole nationale, tout comme les principaux bailleurs internationaux, ne la considèrent pas comme un moteur de développement durable et sa reconnaissance institutionnelle et politique est insuffisante. L'agriculture familiale ne bénéficie pas ou très peu d'investissements publics et privés qui permettraient aux paysannes et paysans d'être en condition pour en développer les plus-values.

Le monde rural en RD Congo se caractérise par une diversité et une multiplicité d'Organisations Paysannes (OP) encore insuffisamment organisées et structurées pour acquérir la légitimité indispensable pour être reconnues comme partenaires dans la définition des politiques en lien avec leur secteur.

Prochainement, la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole doit être adoptée, promulguée et mise en œuvre. Elle sera le cadre légal de la politique agricole à mettre en place et déterminera les stratégies et les manières dont elle sera gérée et mise en œuvre. C'est une opportunité spécifique et significative que les OP ont eu le souhait de saisir.

Outre la ratification de la Loi, une deuxième opportunité à saisir est le nouveau programme de coopération bilatérale RD Congo-Belgique. La

Belgique joue un rôle important dans l'appui à l'agriculture en RD Congo (partenaire bilatéral direct et indirect, via des organisations des Nations Unies, via l'Union européenne,...). Le nouveau programme de coopération bilatérale RD Congo-Belgique se concentre surtout sur l'agriculture pour laquelle l'orientation d'une partie des moyens financiers accordés n'est pas encore définie. L'appui se concentrera dans quatre provinces (Bandundu, Province Orientale, Maniema, Kasai Oriental).

Enfin, le lien émotionnel entre la Belgique et la RD Congo reste réel.

En regard de ces dynamiques et opportunités, quatre organisations belges, Solidarité Socialiste, SOS Faim, Trias et Vredeseilanden, en concertation avec leurs partenaires locaux ont constitué en Belgique l'"Alliance AgriCongo" pour réunir leurs efforts. Ils se sont engagés d'une part, en RD Congo, à jouer un rôle d'accompagnement et d'appui aux OP dans leur campagne politique et leur processus de structuration et, d'autre part, en Belgique, à influencer pour que les politiques de coopération agricole se construisent en tenant compte des dynamiques paysannes locales et avec les OP comme acteurs centraux.

### **Objectif**

L'objectif spécifique de l'Alliance AgriCongo est formulé comme suit : "Des organisations paysannes structurées et renforcées participent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique agricole

adaptée et effective en RD Congo, laquelle soutient l'agriculture familiale (paysanne) comme choix d'un développement rural durable".

Elle va se concrétiser en RD Congo et en Belgique, par une sensibilisation au niveau politique et, à long terme, par le renforcement des capacités institutionnelles des OP afin de garantir leur participation structurelle dans les processus politiques, sociaux et économiques, notamment autour des Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG), la mise en œuvre de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole, et dans les programmes de coopération.

### **Cadre et spécificités de l'initiative**

Les organisations membres de l'Alliance AgriCongo se caractérisent par leur soutien aux OP en RD Congo, par l'importance qu'elles attribuent aux rôles économique et institutionnel des OP et à l'agriculture familiale. Les organisations membres sont complémentaires, d'un point de vue géographique, en ce qui concerne leurs expertises et aux niveaux des OP avec lesquelles elles travaillent (locales, districts, provinciales, régionales) et leurs réseaux.

Les organisations membres s'engagent à collaborer dans le cadre de cette alliance jusqu'en 2013 au moins. Une prolongation sera envisagée si elle s'avère pertinente.

Dans le cadre de cette alliance, les interlocuteurs de l'Alliance AgriCongo sont les organisations partenaires, travaillant dans le secteur rural en RD Congo, des organisations de l'Alliance AgriCongo et spécifiquement les organisations paysannes.

L'objectif de la démarche est, en concertation avec les organisations partenaires en RD Congo, d'appuyer les processus de renforcement et de structuration des OP dans quelques provinces 'pilotes' (au moins Kivu Nord

et Sud, Bas-Congo, Bandundu et Équateur) avec l'espoir d'avoir un effet multiplicateur dans d'autres provinces. Chaque membre de l'Alliance AgriCongo apporte à la campagne ses spécificités en termes d'expertise, de partenaires, de zones d'interventions géographiques et de réseaux, ce qui permettra de développer des synergies, de partager des savoirs et expériences et de mettre en place des activités communes et/ou complémentaires. Toute la démarche sera caractérisée par une coordination et une communication intensive au sein de l'Alliance AgriCongo avec les organisations partenaires congolaises et les autres acteurs.

L'"Alliance AgriCongo : appui aux dynamiques paysannes en RD Congo" en Belgique est ouverte à la participation d'autres organisations belges ou européennes qui s'y intéressent, adhèrent à ses principes et s'engagent à s'y investir concrètement. Leur admission au sein de l'alliance devra faire l'objet d'un consensus des membres actifs.

### **Stratégies**

Les différentes stratégies présentées ci-dessous doivent être complémentaires afin d'être effectives et durables. Il y aura une différenciation dans le timing. La deuxième stratégie prévoit des résultats à moyen et à long terme. La troisième stratégie prévoit également des effets à court terme.

#### *Stratégie 1: Partenariat Sud / Nord*

La campagne menée par l'Alliance AgriCongo est construite sur une approche Sud-Nord permanente : les membres de l'alliance sont en dialogue constant avec les partenaires congolais, et donc avec les OP concernées.

La communication, la concertation régulière, les échanges concrets et les mises au point entre partenaires en RD Congo et entre celle-ci et la Belgique sont essentiels. Les actions d'appui au Nord et au Sud se renforcent mutuellement.

### *Stratégie 2 : Structuration des OP*

L'objectif est de contribuer à la structuration des OP en RD Congo afin qu'elles puissent acquérir la légitimité indispensable pour participer à la définition des politiques agricoles et commerciales, les influencer par leurs propres analyses. Actuellement, en RD Congo, au-delà de l'échelle du territoire, la structuration des OP reste faible : exception faite du Kivu, dans les Provinces, les structures d'OP sont multiples, spécifiques, sans liens, très locales et sans vision commune. Les initiatives nationales ont une légitimité réduite. Ainsi, la vision des OP sur leurs rôles, leurs pouvoirs (à prendre) sur d'autres acteurs (société civile, État) doit être aiguisée.

La structuration des OP et son renforcement seront combinés avec des actions destinées à mieux analyser le contexte pour le comprendre, le caractériser et le maîtriser par des stratégies directement en lien avec leur conception de l'agriculture paysanne.

Plusieurs niveaux de structuration seront pris en compte : national-provincial, provincial-local. On démarrera au minimum dans 5 provinces : les deux Kivu, le Bas-Congo, l'Équateur et le Bandundu.

### *Stratégie 3: Plaidoyer politique et sensibilisation*

Les OP sont renforcées dans leurs stratégies concrètes de plaidoyer, lesquelles concernent :

- la traduction de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole dans une politique agricole qui soutient l'agriculture familiale et paysanne et donne un rôle prépondérant aux OP dans la gouvernance de cette politique ;

- leur participation institutionnelle dans les programmes de développement agricole ;
- le financement stable pour l'agriculture familiale et les OP en RD Congo.

Les conseils agricoles provinciaux forment un point de départ important pour influencer les autorités provinciales et indirectement les autorités nationales. La démarche est basée sur le renforcement concret des OP pour la défense d'intérêts dans au moins les cinq provinces envisagées, ce qui se traduira progressivement vers un lobby national. Le but est, à terme, que d'autres provinces y adhèrent (et notamment les régions de concentration de la CTB). La coopération belge et d'autres donateurs et investisseurs importants (Banque mondiale, CE, Chine) seront concernés afin d'influencer, chacun de leur côté, les autorités nationales et provinciales et d'investir eux-mêmes dans la loi agricole.

On veillera aussi à concevoir un large ensemble de parties prenantes comme alliés des objectifs poursuivis par la campagne menée par l'Alliance AgriCongo, allant des ministères d'agriculture décentralisés, aux donateurs internationaux, aux autres intervenants stratégiques en matière de développement agricole, aux acteurs privés et autres organisations travaillant en RD Congo ou y faisant aussi campagne en relation avec les objectifs de l'alliance.

### *Stratégie 4 : construction d'alliances en Belgique et en Europe*

Les objectifs poursuivis par l'"Alliance AgriCongo : Appui aux dynamiques paysannes en RD Congo" ne peuvent être atteints qu'en mobilisant de façon complémentaire un large éventail d'acteurs en Belgique et en Europe.

Les organisations membres de l'Alliance AgriCongo s'efforceront

d'élargir le nombre d'acteurs s'inscrivant dans la poursuite des objectifs.

Organisations membres de l'Alliance AgriCongo

**Contacts :**

Diobass, Belgique (daniel.gaye@diobass.com)  
Oxfam Solidarité-Solidariteit, Belgique (cce@oxfamsol.be)  
Solidarité Socialiste, Belgique (sdemeester@solsoc.be)  
SOS Faim, Belgique (fca@sosfaim.org – jjg@sosfaim.org)  
TRIAS, Belgique (wim.spieringhs@triasngo.be)  
Vredeseilanden, Belgique (jan.aertsen@vredeseilanden.be)

Bruxelles, janvier 2011

## **CULTURE ET SOCIÉTÉ**

### **Le sens d'une marche contre le viol des femmes en RD Congo**

*Quand certains compatriotes ont appris qu'une marche congolaise partirait de Paris jusqu'à Bruxelles (du 30 juin au 13 juillet 2011), ils ont cru à une folie. L'une des questions qui revenait sur leurs lèvres était la suivante : "Qu'est-ce que cela va changer ?" Le sens matériel, humain et symbolique de cette marche leur paraissait inconnu. Ils ont oublié que les grands changements commencent par être moléculaires. Notre article se veut un essai de théorisation de cette marche et de sa suite.*

**M**archer sur une distance de 309 km pour décrier le viol des femmes (et des hommes) au Congo est un acte aux dimensions matérielle, humaine et symbolique très importantes. Partir de Paris, capitale de la francAfrique et arriver 13 jours après à Bruxelles, capitale de notre ex-métropole et de l'Europe, est une affaire à décrypter de plus près pour en saisir le sens le plus profond.

Marcher de Paris à Bruxelles a engagé des moyens matériels conséquents : voitures pour transporter la nourriture, les sacs de couchage, les calicots, les caméras, lieux d'accueil, de sommeil et de partage du repas, etc. Cette marche initiée par une équipe composée de femmes et d'hommes congolais a pu être effectuée par les femmes et les hommes, les jeunes et les enfants congolais (et amis du Congo). Sa face humaine et fraternelle a été visible au

moment du partage des repas mais aussi à l'étape de Mons quand les marcheurs ont célébré l'anniversaire de l'un d'entre eux. L'une des initiatrices de cette marche a pris la parole pour confesser que le parcours effectué avait réussi à les transformer en frères et sœurs.

À l'étape de Mons, le noyau dur de la résistance congolaise de Paris (et de Bruxelles ?) a entonné un hymne engageant son avenir : "Résistants jusqu'à la mort, résistants jusqu'à la mort, résistants jusqu'à la mort".

Tout au long du parcours, un chant a semblé dire l'une des significations d'une marche organisée loin de la RD Congo. Les marcheurs s'adressaient aux habitants des villes et villages qu'ils traversaient (entre Paris et Bruxelles) en ces termes : "Pour vos bijoux, pour vos iPhones, pour vos GSM, pour nos minerais, les femmes sont violées au

Congo". Certains autres chants interpellaient les acteurs politiques congolais et/ou étrangers opérant en RD Congo en faisant allusion au rôle qu'ils ont assumé dans l'exploitation éhontée de nos minerais accompagnée du viol – disons du *fémicide*- ou à celui qu'ils auront à assumer dans un proche avenir pour mettre les *fémicides* hors d'état d'agir.

À ce point nommé, la marche de Paris à Bruxelles a permis la confection d'un récit résumant, en quelques mots chantés, la responsabilité des uns et des autres dans la descente de notre pays en enfer. Il n'y a pas eu que dénonciation, mise à nu de ce que les Congolais(es) subissent dans leur cœur et leur chair depuis la guerre d'agression de 1996. Il y a aussi eu un engagement dans "la résistance jusqu'à la mort" par quelques-un(e)s d'entre nous.

Après cette marche, l'une des questions entendues à plusieurs reprises est la suivante : " Est-ce que cela va changer quelque chose ? " Nous sommes tenté de poser cette question autrement : "Pour qui cela va-t-il, ou plutôt, a-t-il changé quelque chose ?"

Oui. Cela a changé quelque chose. Une poignée de Congolais(es) est passée de l'indifférence au sort de son pays à la narration du récit de l'ensauvagement dont ses congénères sont victimes. Cette poignée de Congolais(es) a accepté de se mettre debout et de marcher. C'est-à-dire de refuser le fatalisme et le défaitisme pour soutenir que tant que quelques Congolais(es) existeront, ils se battront, même à mains nues, contre les bêtes à visage humain qui ont fait de la destruction de la vie dans notre pays leur besogne préférée.

Oui. Quelque chose a symboliquement changé dans le chef de ces Congolais(es) décidé(es) à devenir les acteurs de premier plan de la réécriture de leur histoire.

Historiquement, ils marquent des points. Pour l'une des rares fois, un groupe de Congolais(es) acceptent de sacrifier boulot, vacances, jobs, familles, etc. pour mener une marche sur une distance de 309 km.

Il y a, à leur actif, l'audace d'avoir entraîné quelques enfants avec eux. À l'étape de Mons, certains marcheurs avouaient, en faisant allusion aux enfants, ce qui suit : "Nous nous battons pour eux. Nous, nous sommes une génération sacrifiée". Encore une fois, dans ces propos, il y a quelque chose qui a changé : les marcheuses et les marcheurs ont conscience de leur responsabilité pour les générations futures.

Cette marche a aussi un autre sens très profond : elle symbolise le refus de la destruction morale et spirituelle d'un groupe de Congolais(es) ayant, de l'une ou de l'autre façon, saisi la portée du viol. Un des acteurs du documentaire intitulé *Le conflit au Congo. La vérité dévoilée* parle de cette visée en disant : "Quand on envahit votre pays, on viole vos femmes, on viole les enfants, on contrôle moralement votre esprit". C'est contre ce contrôle moral de notre esprit que la marche du 30 juin au 13 juillet 2011 s'insurge.

Quelque chose va-t-il changer dans le chef des "décideurs" à Paris, à Bruxelles et à Kinshasa ? Que gagneraient-ils à changer leur mode de gouvernement du monde fondé sur l'exploitation et l'assujettissement de notre pays, sur le viol de notre imaginaire ? Surtout, dans un contexte où leurs économies courent vers la ruine ?

À notre avis, il n'y a pas grand-chose à attendre à ce niveau-là. "Les décideurs" sont pris dans l'engrenage d'un système auquel ils participent et qu'ils ont de la peine à changer de l'intérieur. Ce sont les peuples réussissant à se mettre debout qui les forceront à changer de système. Les indignés Occidentaux et "les révolutionnaires" arabes pourraient apporter leur quote-part dans cette lutte

pour le renversement du système ensauvagé.

Disons que si les filles et les fils de notre peuple ayant marché de Paris à Bruxelles veulent que les choses bougent au niveau des "décideurs" du Nord et du Sud, ils ont tout intérêt à travailler en interconnexion avec les indignés Occidentaux et "les révolutionnaires" arabes, tous victimes dudit système ensauvagé.

Pour les filles et les fils de notre peuple, leur marche devrait s'inscrire dans la multitude d'actions à mener (et à coordonner) sur le court, moyen et long

terme, afin qu'ils mettent hors d'état d'agir les marionnettes du système ensauvagé qu'ils ont réussi à citer dans leur récit chanté, en marchant. Ils peuvent être aidés par la jonction entre le noyau dur de la résistance congolaise (de Paris et de Bruxelles) et celui de Kinshasa, décidé à en découdre avec "les *Kuluna* en cravates", nègres de service du système décrié. Ce travail doit se faire sur le temps. Qu'il y ait des élections ou pas. Cela, dans la mesure où ces élections risquent d'être une opération de blanchiment de ces mêmes "Kuluna" ayant participé au *fémicide* tel qu'en témoigne le rapport *Mapping* du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

J.-P. MBELU

## **PERSPECTIVES ET POLITIQUE**

### **Génocide contre les Hutu du Burundi**

#### **"Nous n'avons jamais revu ceux qu'on a conduits à l'abattoir"**

*Communication faite le 21 mai 2011 à Bruxelles dans le cadre de la Conférence internationale pour toutes les victimes rwandaises, congolaises et burundaises et la question des victimes des médias, de la justice et autres.*

**I**l y a 23 jours (le 29 Avril 2011), des membres de la Diaspora burundaise de Belgique se sont retrouvés devant le Palais de justice de Bruxelles et ont déroulé une grande banderole avec ces mots : "Nous n'avons jamais revu ceux qu'on a conduits à l'abattoir". C'était à l'occasion de la 39<sup>ème</sup> commémoration des victimes du génocide contre les Hutu du Burundi. Compte tenu du temps qui m'est imparti, ma contribution va juste donner quelques éclairages sur ce génocide oublié, occulté, nié. Il faudrait en effet des journées entières pour tenter d'en donner les contours. Disons d'emblée qu'il avait été dénoncé, quatre ans avant son exécution, dans ce qu'on a appelé "le plan SIMBANANIYE de l'extermination des Hutu", par un ministre hutu<sup>1</sup> du

gouvernement du Capitaine Michel MICOMBERO, un Tutsi Hima qui venait de renverser la monarchie en 1966 et porta au pouvoir les Tutsi Hima qui, jusque là, étaient exclus du pouvoir.

#### **Bref rappel du drame**

Comme le rappelait le Professeur René LEMARCHAND en 2002<sup>2</sup>, "le Burundi a sombré dans l'abîme, dans l'indicible d'une horreur génocidaire (...) D'avril à juin 1972, de 100 000 à 200 000 Hutu tombèrent sous les coups de l'armée et des Jeunesses révolutionnaires RWAGASORE, l'une et l'autre dominées par des éléments Tutsi. Que ces massacres aient été précipités par une insurrection hutu, localisée dans le sud du pays, ne justifie en rien l'extraordinaire brutalité de la répression". Effectivement, le génocide

<sup>1</sup> NDAYAHOZE M., Rapport politique n° 093/100/CAB/68 paru in *Unité et Révolution*, Bujumbura, 24 décembre 1968 sous le titre "Le tribalisme au Burundi", p. 6.

<sup>2</sup> LEMARCHAND R., Le génocide de 1972 au Burundi : les silences de l'histoire, in *Cahiers d'études africaines*, 167, XLII-3, 2002, pp. 551-567.

contre les Hutu du Burundi a pris pour prétexte une insurrection des Hutu qui a éclaté le 29 avril 1972 dans des régions du Sud du pays et qui ont massacré des Tutsi. On parle de 2 000 à 5 000 Tutsi, chiffre donné par le pouvoir alors en place, donc difficilement vérifiable. En réaction, la répression du pouvoir entraîne la mort d'au moins 100 000 Hutu et certains, comme Boniface KIRARANGANYA, un Tutsi, parlent de 300 000<sup>3</sup>. Ce qu'il faut aussi préciser d'emblée, c'est que cette révolte était intervenue suite à des années de brimades, d'exclusions et même d'assassinats de Hutu, notamment en 1964 quand des syndicalistes hutu furent enterrés vivants. Depuis le génocide donc, silence radio. Et pour cause.

Comme dit plus haut, le génocide avait été orchestré par le ministre de la justice d'alors, Arthémon SIMBANANIYE. Il prit pour cible tout Hutu, à commencer par les membres du gouvernement, les officiers, les hommes de troupes. Comme l'écrivait un correspondant du journal *Le Soir*, "tout élément Hutu un tant soit peu intellectuel est arrêté, battu, torturé, voire abattu sur place sans jugement (...). Même les employés subalternes sont atteints par la répression : plantons, domestiques, ainsi que certains employés hutu de diverses sociétés privées"<sup>4</sup>. Selon la même source, "des Hutu sont exécutés sur simple dénonciation, certains ont été fusillés en public par les forces de l'ordre (...). Les gens arrêtés sont empilés dans des camions, couchés sur le ventre : les soldats se tiennent debout sur eux, le doigt sur la détente ; plusieurs camions de cadavres venant du camp militaire ont été aperçus. Cette répression prend de plus en plus l'allure d'un génocide de l'élite Hutu. L'armée fut épurée de tout élément hutu. Environ 700 soldats (c'est-à-dire presque la moitié des troupes), furent passés par les armes du début de la

rébellion, ainsi que tous les éléments hutu ayant atteint le rang d'officier"<sup>5</sup>.

Selon d'autres témoignages, "au départ, les gens étaient tués par balles, mais ensuite, le sadisme de leurs tortionnaires et l'épuisement de munitions ont entraîné ces derniers à recourir à d'autres méthodes, comme l'usage du marteau ou simplement l'enterrement des condamnés encore vivants"<sup>6</sup>.

Et contrairement à la thèse qui affirme que ce sont les Hutu qui ont planifié et commis un génocide contre les Tutsi<sup>7</sup>, il aura fallu des mois pour que les Hutu réalisent ce qui se passait. Se sachant innocents, tous ont été arrêtés sans aucune résistance et se sont laissés conduire à la mort comme des agneaux qu'on conduit à l'abattoir. Beaucoup furent torturés, puis massacrés et jetés dans des fosses communes. Même des ministres ou des hauts fonctionnaires en mission sont rentrés au Burundi malgré les avertissements de leurs amis à l'étranger. Ils ont été arrêtés aussitôt qu'ils ont foulé le sol burundais et exécutés.

### Cynisme envers les rescapés

B. F. KIRARANGANYA, déjà cité, écrit : "si un jour, par malheur, je deviens fou (...), les événements d'avril-mai 1972 à eux seuls y auraient contribué pour au moins 95 %. Je ne vois pas ce que je n'aurais pas donné pour ne pas voir 1972. Avril-mai 1972, ça dépasse tout ce qu'on a déjà eu. C'est le comble. La goutte d'eau. C'est le paroxysme de la démence, l'exemple le plus parfait de ce qu'un homme est capable de faire lorsque le pouvoir lui permet tout, lorsque plus rien ne l'oblige à dominer son instinct de destruction"<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Ibidem.

<sup>7</sup> RUTAMUCERO D., *Le génocide contre les Tutsi du Burundi. Un crime avoué mais impuni*. Bujumbura, 2009.

<sup>8</sup> Cité par René LEMARCHAND

---

<sup>3</sup> KIRARANGANYA B. F., *La vérité sur le Burundi*. Québec, édition Naaman, 1977, 110 p.

<sup>4</sup> *Le Soir*, Bruxelles, 24 mai 1972, cité par R. LEMARCHAND.

Pour tuer encore plus les membres des familles de victimes, le régime de Michel MICOMBERO s'approprié tous les biens des personnes tuées. En octobre 1972, le procureur de la République annonça que leurs voitures personnelles, leurs maisons, leurs commerces et leurs comptes en banque devaient "venir en aide aux familles des victimes de la rébellion". Pour comble de cynisme envers les Hutu, le journal officiel Flash-Info a écrit à propos de ces mesures : "dans son désir constant de réconciliation et d'unité nationale, le colonel Michel MICOMBERO a voulu que les veuves et les orphelins trouvent dans cette mesure de grâce l'expression de son indéfectible attachement à la cause de tout le peuple burundais".<sup>9</sup>

### **Pourquoi ce silence, ce déni et ce négationnisme ?**

Comme on devait s'y attendre, le pouvoir de MICOMBERO a nié ce génocide et les différents gouvernements tutsis qui lui ont succédé ont fait de même. Quant aux régimes hutus, ceux qui n'ont pas été balayés en quelques jours, comme celui du Président Melchior NDADAYE, n'osent pas le reconnaître officiellement pour ne pas s'attirer les foudres de ceux qui l'ont commis et qui sont encore très puissants et qui pourraient leur faire payer ce geste. Ici, nous avons même affaire à un système d'inversion, à savoir que les victimes deviennent les bourreaux et les bourreaux les victimes.

Selon le gouvernement de MICOMBERO et ses thuriféraires, même si officiellement on met en cause quelques extrémistes hutu, en réalité c'est le peuple hutu dans son ensemble qui a commis le génocide contre les Tutsi et qui doit en payer le prix le plus fort. Il faut donc d'abord le salir le plus possible selon la technique dont parle Pascal BRUCKNER (romancier et essayiste français cité par le Professeur René LEMARCHAND), "plus le forfait que l'on projette est monstrueux, plus la future victime elle-même doit paraître monstrueuse".

<sup>9</sup> Ibidem.

### **Pourquoi se battre pour faire reconnaître le génocide contre les Hutu qui a débuté le 29 avril 1972 ?**

En refusant de reconnaître ce génocide contre les Hutu, le gouvernement de MICOMBERO et ceux qui soutiennent ce crime tentent de liquider une fois de plus les Hutu en leur enlevant leur mémoire. C'est contre ce programme macabre que se bat le groupe qui commémore chaque année, depuis 1973, les victimes du 29 avril 1972 et des mois qui ont suivi, car le génocide s'est poursuivi durant toute l'année 1973. C'est pour lutter contre cet opprobre et cet oubli que le groupe a lancé deux initiatives le 29 avril 2011. À savoir :

1) Envoyer pour la deuxième fois, une lettre aux Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat du Burundi leur demandant de **"Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi"**

2) Lancer une campagne baptisée **"Honorer nos héros"**<sup>10</sup> afin de rendre justice à toutes celles et à tous ceux, Burundais et non Burundais, qui ont osé dire NON À L'INHUMANITE en sauvant d'une mort certaine tous les Hutu poursuivis par les sbires du régime de MICOMBERO et dont la très grande majorité ont été abattus comme du gibier.

En même temps, dans un message diffusé à l'occasion de la 39<sup>ème</sup> commémoration de la mémoire des victimes du génocide contre les Hutu du Burundi en 1972, le groupe a réaffirmé son credo en rappelant que cette commémoration répond à un objectif multiple :

1) Se souvenir de tous les morts du Burundi, victimes du génocide ou des massacres successifs qui ont endeuillé le Burundi, de 1962 à nos jours.

2) Donner aux enfants, aux parents, aux veufs, aux veuves et aux orphelins,

<sup>10</sup> Voir V. NTACORIGIRA, Lancement de la campagne 'Honorer nos héros'. Bruxelles, 29 avril 2011. 2 p.



l'occasion de pleurer leurs morts, car cela a été rarement possible.

3) Interpeller la communauté internationale, l'ONU en tête, pour qu'elle dénonce et reconnaisse ce génocide de 1972

4) Interpeller le public sur le silence total observé sur ce drame et lancer un appel à la solidarité en faveur de toutes les victimes de ce génocide et des massacres successifs qui ont endeuillé le Burundi.

5) Dire NON à ce génocide qui continue à hanter nos esprits sous le signe de l'impunité.

6) Lancer un message d'espérance à tous les Burundais afin qu'ils mettent fin, une fois pour toutes, à la spirale de la violence qui engendre la haine, la méfiance, l'insécurité et la mort. En renonçant à l'idéologie de la mort, à cette folie meurtrière, on opte pour la VIE dans la Paix et la Sécurité pour tous et le Respect des Droits de l'Homme, ainsi que dans la dignité de tout le peuple burundais.

### **Brève conclusion**

Les organisateurs de la commémoration annuelle des victimes du génocide de 1972 savent qu'ils ne peuvent d'abord compter que sur eux-mêmes et que l'apport et la solidarité des amis ne peuvent venir qu'en appui à leur détermination. Ce faisant, ils ne veulent pas nier la souffrance des autres, les Tutsi et les Twa. Avec l'ancien ministre burundais des Droits de l'Homme, Eugène NINDORERA, ils affirment qu'"au Burundi, il y a eu génocide chaque fois qu'un Burundais a été tué pour son ethnie".<sup>11</sup> Ils sont aussi convaincus que les Burundais doivent prendre leur courage à deux mains pour reconnaître eux-mêmes qu'il y a eu génocide. "Il est temps, écrit encore Eugène NINDORERA, de démystifier la Communauté internationale dont les motivations sont souvent caractérisées par les rapports de force et la

prééminence des intérêts politiques et économiques".<sup>12</sup>

Les Hutu du Burundi l'ont justement appris à leurs dépens à propos de l'ONU. Celle-ci a toujours refusé de reconnaître le génocide contre les Hutu de 1972. Pire, elle a longtemps fait la sourde oreille à la demande des autorités burundaises de mener une enquête sur l'assassinat du Président Melchior NDADAYE, premier Président démocratiquement élu et 1<sup>er</sup> Hutu à occuper ce poste. Et quand elle a décidé de le faire, elle a produit un rapport<sup>13</sup> scandaleux et pour le moins indigne d'une organisation comme l'ONU, comme l'ont démontré un groupe d'intellectuels burundais<sup>14</sup>. En effet, au lieu d'enquêter sur l'assassinat du Président NDADAYE comme consigné dans son mandat, la Commission d'Enquête Internationale (CEI) a enquêté sur celui des Tutsi tués à la suite de cet assassinat. Et elle a conclu qu'il y avait eu génocide contre les Tutsi. Produit après le rôle négatif joué par OULD Abdallah, ancien Représentant du Secrétaire général de l'ONU au Burundi<sup>15</sup>, et l'attitude aussi négative que néfaste de la Mission d'Observation des Nations unies au Burundi (MIOB) baptisée myope car elle refusait de voir les victimes hutu de l'armée et des milices tutsi, ce rapport a définitivement fait comprendre à tous les Burundais qui aspirent à la justice et à la démocratie qu'ils ne pouvaient plus rien attendre de l'ONU, une institution dans les mains et au service des puissants et des vainqueurs contre les faibles et les vaincus.

Joseph NTAMAHUNGIRO  
Bruxelles, 21 Mai 2011

<sup>12</sup> E. NINDORERA, La problématique du génocide et des autres crimes contre l'humanité au Burundi. Points de vue. Bujumbura, 14 janvier 1999, p. 6.

<sup>13</sup> Nations unies, Commission d'enquête internationale sur le Burundi. Rapport final. S119961682. New York, 23/07/1966, 96 p.

<sup>14</sup> Groupe de Réflexion et d'Action sur le Burundi (GRAB), Scandale d'une enquête de l'ONU. Bruxelles, février 1997, 97 p.

<sup>15</sup> Voir notamment VANDENGISTE S., Justice, transition politique et coopération internationale au Burundi (Centre d'Études de la Région des Grands Lacs), L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1997-1998. Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>11</sup> Cité de mémoire.

## Fondation Père EVERARD

Pour perpétuer la mémoire du Père EVERARD, la Fondation désire encourager et aider les étudiants du Tiers-monde qui ont prouvé par leurs aptitudes intellectuelles et leurs qualités morales qu'ils seront de vrais agents de développement pour leur peuple.

La **Fondation Père EVERARD** pourra retenir pour l'année académique 2011/2012 quelques candidats répondant aux critères suivants :

- 1) Être étudiant au sens strict (visa d'étude ne donnant pas droit à l'aide du CPAS) et ne pas bénéficier d'une bourse d'étude complète.
- 2) Avoir réussi au moins la première année en Belgique dans l'enseignement supérieur afin d'obtenir un premier diplôme.
- 3) Ne pas avoir subi plus d'un échec dans le cycle d'études en cours.
- 4) Avoir entièrement payé son minerval (preuve de l'école, de l'institut ou de l'université).
- 5) Ne seront pas retenus les étudiants qui sont dans les critères pour une aide du SESE.

Le nombre des candidats retenus dépendra des sommes récoltées. Les allocations pourront varier autour de 500 € net par an, que l'étudiant soit marié ou non, sans supplément possible pour frais de santé ou autres. Elles seront suspendues ou réduites en cas d'abandon des études ou d'obtention d'une autre bourse en cours d'année. Elles seront versées en une ou plusieurs tranches à partir du mois de janvier 2012. Elles ne sont données que pour une année seulement.

Éventuellement, si les fonds récoltés le permettent, d'autres aides réduites pourront être accordées à des étudiants méritants, même exceptionnellement en dehors des critères repris ci-dessus.



## APPEL AUX DONATEURS

*Depuis quelques années, nous constatons que notre appel n'éveille plus guère d'échos. Or les demandes d'aide financière ne cessent de nous parvenir ! La Fondation ne peut donner que ce qu'elle reçoit !*

*Il y a encore des étudiants démunis en graves difficultés financières pour plusieurs raisons dont le plus souvent ils ne sont pas responsables : situation désastreuse de l'économie du pays d'origine, faillite de l'entreprise familiale, crise économique, etc.*

*Ces étudiants **ont besoin de nous, sympathisants européens ou frères africains**. La Fondation Père EVERARD compte sur vos dons généreux, petits ou grands, pour reconstituer le fonds qui sera intégralement converti en allocations d'études en 2012. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC Asbl à Charleroi BE05 0001 1788 1975 avec la mention "Fondation Père EVERARD".*

*Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, **avec la mention "CACEAC projet P161"**.*

*Très cordial MERCI déjà !*

## Formulaire à remplir par les candidats à une allocation d'études offerte par la Fondation Père EVERARD

à renvoyer par poste ordinaire au C.A.C.E.A.C., rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la date de la poste faisant foi.

\* \* \*

1. Nom : Prénom(s) ou post-nom(s) :
2. Lieu et date de naissance : Nationalité :
3. État-civil : si marié(e), nom et occupation de l'épouse (x) : nombre d'enfants à charge :
4. Adresse actuelle en Belgique :  
Téléphone : GSM : e-mail : @
5. Nom et adresse des parents ou du chef de famille au pays d'origine :
6. Profession du père ou du chef de famille : de la mère :
7. Depuis quand séjournez-vous en Belgique ? (date complète) :
8. Études faites et résultats obtenus (ou emplois remplis) au cours des sept dernières années :  
2004/05 :  
2005/06 :  
2006/07 :  
2007/08 :  
2008/09 :  
2009/10 :  
2010/11 :  
**(joindre attestation des résultats de cette dernière année)**
9. Bourses officielles ou privées ou allocations d'études reçues durant ces années :
10. Demandes d'aide introduites cette année auprès de quels organismes :
11. Études en cours en 2011/2012 (année pour laquelle la bourse est demandée ; **joindre attestation d'inscription**) :
12. Institution d'enseignement, adresse, téléphone :
13. **Recommandation écrite du Directeur de la section ou de la Faculté** (à joindre) :
14. Autres références (noms, adresses et téléphones) :
15. Indépendamment de l'aide que vous sollicitez ici, de quelles ressources (sûres, probables, incertaines) disposez-vous cette année académique 2011/2012 ? Pour être recevable, votre demande devra **préciser les sommes dont vous disposerez et leur origine**. Une réponse **précise, chiffrée et complète est nécessaire. Il faut établir un vrai budget** (formulaire disponible sur demande).
16. **Photocopie recto verso de la carte d'identité.**
17. **Organisme financier et numéro de compte :**

Date et signature

## Après l'imposition de OUATTARA par la France et l'ONU, quelles perspectives pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique?<sup>16</sup>

### Introduction

**L**a semaine du 2 au 7 avril 2011 a vu s'engager la bataille d'Abidjan entre trois armées ouvertement coalisées (ONUCI<sup>17</sup>, Force française licorne<sup>18</sup>, rebelles du FRCI) et l'armée ivoirienne du Président Laurent GBAGBO. Bataille finale engagée dans le double but atteint de renverser le régime de l'ex-président Laurent GBAGBO. Et de le remplacer par Alassane OUATTARA reconnu (à l'instigation de la France) surtout par les puissances occidentales labellisées "communauté internationale", dont cet ancien grand commis du Fonds Monétaire International (FMI)<sup>19</sup> a les faveurs. Après les marchandages diplomatiques avec la Russie et la Chine, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU soumise par la France et les USA fut adoptée pour ce but. Même si elle a été présentée comme visant juste l'autorisation à l'ONUCI et la force française de "protéger des civils" au nom de la fameuse "responsabilité de protéger"<sup>20</sup>, nouvelle justification et résumé juridique de l'impérialiste "droit d'ingérence humanitaire".

C'est le dernier acte, le grand épilogue sanglant, sur le plan interne ivoirien, d'une longue crise politico-électorale datant de 2000, voire de 1995 quand Alassane OUATTARA ne fut pas légalement autorisé à se présenter aux présidentielles contre KONAN BÉDIÉ<sup>21</sup>. Crise qui s'est reproduite donc en novembre 2010. Car ces élections ne se déroulèrent pas correctement, surtout dans la moitié nord de la Côte d'Ivoire, qui était contrôlée depuis 2002 - après l'échec du coup d'État - par les rebelles des Forces nouvelles (dirigé par Guillaume SORO) protégés de fait par la force française Licorne et l'ONUCI. Des fraudes et des irrégularités massives de tous genres<sup>22</sup> furent réalisées de force par les forces rebelles dans le seul but d'offrir la victoire à leur vrai patron, Alassane OUATTARA. Les procès-verbaux de dépouillement de plusieurs bureaux de vote dans le nord ivoirien donnèrent souvent des résultats souvent ahurissants car l'on eut droit à des résultats du type 110% de votes en faveur de OUATTARA. Le nombre des inscrits était ainsi de loin inférieur aux votants dont on ne savait plus la provenance, etc.

Cette victoire revendiquée par Alassane OUATTARA étant très redevable à la fraude massive – faite sous les yeux et avec la complaisance des forces française Licorne et de

---

<sup>16</sup> Une version allégée de ce texte a fait l'objet d'une conférence le mardi 19 avril 2011 à l'Université populaire africaine (UPAF.CH), à la Maison des associations, 15 Rue des Savoises, Genève / Plainpalais.

<sup>17</sup> Opération de l'ONU en Côte d'Ivoire.

<sup>18</sup> La France s'est arrangée pour obtenir du Conseil de sécurité de l'ONU en 2002 un mandat de force tampon entre les rebelles des Forces nouvelles naissantes, pour lesquelles elle était acquise ; elle les a ainsi protégés contre toute attaque du gouvernement du Président GBAGBO dont elle a détruit par exemple la maigre aviation de guerre. La France a, dès 2002, agi pour la scission de la Côte-d'Ivoire.

<sup>19</sup> L'OMC, le FMI, la Banque mondiale, les entreprises transcontinentales privées et leur idéologie néolibérale sont les mercenaires de l'actuel ordre du capital occidental globalisé qui est de loin le système d'oppression le plus meurtrier advenu et imposé au cours des cinq derniers siècles sur les pays du Sud. Cette oppression contribue à provoquer dans les peuples du Sud ce que J. ZIEGLER appelle "la haine de l'Occident". cf. J. ZIEGLER, 2008, La haine de l'Occident. Paris, Albin Michel, p.96-97.

<sup>20</sup> Comme cela a été aussi avancé, la résolution autorisant la guerre des pays occidentaux et de l'OTAN contre la Libye faisant face à une subite révolte armée depuis avril 2011 en droite ligne des "révoltes" ou "révolutions" pas toujours conclues dans les pays arabes non pro-occidentaux.

<sup>21</sup> Alassane OUATTARA et ses soutiens attribuaient cette défaite électorale à l'idéologie ou au concept de "l'ivoirité" qui avait été développé par son rival. Idéologie ou concept qu'ils accusaient d'être "raciste" ou xénophobe, car la nationalité ivoirienne de OUATTARA était contestée, et pour certains, la constitution ivoirienne a été modifiée dans ce but à l'instigation de son rival car elle n'acceptait comme candidats aux présidentielles que des personnes dont les deux parents étaient des Ivoiriens. Or, au moins l'un des parents de OUATTARA était burkinabé.

<sup>22</sup> Expulsion des témoins du camp adverse des bureaux de vote, bourrage des urnes, violences, y compris des assassinats sur les électeurs du camp adverse, destructions diverses, non ouverture des bureaux de votes dans des territoires réputés malgré tout acquis au camp adverse, etc.

l'ONU – fut contestée par Laurent GBAGBO. Des pratiques similaires n'ont pas été observées dans la moitié sud du pays où s'exerçait effectivement son pouvoir depuis 2002. La commission nationale électorale indépendante et ses résultats furent d'ailleurs l'objet d'un holdup de la force française Licorne et l'ONUCI pour proclamer la victoire de OUATTARA - à l'Hôtel du Golfe qui était le camp de campagne du candidat OUATTARA, et non pas dans un bureau officiel de l'État ivoirien - et ceci après le délai légal reconnu. Des résultats contestés par Laurent GBAGBO qui revendiquait la victoire. Et face au camp adverse il exigeait la "revisitation du processus électoral", qui, à l'entendre, impliquait notamment l'ouverture d'un contentieux électoral qui ferait un recomptage électoral après qu'on ait invalidé les votes litigieux dans les deux parties du pays. Mais c'était sans compter avec les ressorts et influences externes ou internationales de la crise en cours. Car, sur ce plan externe, cette crise est le moment de la confrontation définitive de la France impérialiste - droite et gauche confondues - (soutenue par le bloc occidental et notamment les USA qui ont donné à la France et à l'ONUCI, par la bouche du Président Barack OBAMA, l'autorisation d'attaquer) avec le président Laurent GBAGBO. Dont le régime, plutôt "souverainiste", et malgré des reproches qu'on peut lui faire, tentait néanmoins de trouver des fenêtres d'indépendance politique et économique vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale qui n'a jamais cessé de considérer la Côte d'Ivoire comme une chasse gardée, hélas avec la complicité de ses élites.

Cette recherche d'un minimum d'indépendance, ou plutôt d'un minimum d'autonomie de décision, vis-à-vis de la France, Laurent GBAGBO l'avait tentée progressivement à travers des actions comme la recherche d'une diversification des partenaires économiques par l'ouverture vers la Chine, la mise en concurrence et remise en cause des monopoles français dans les grands marchés publics accordés jadis discrétionnairement aux entreprises françaises depuis HOUPHOUËT BOIGNY, etc. Le tableau 1 donne une idée provisoire sur les forces armées qui se sont affrontées durant cette bataille d'Abidjan. C'est particulièrement pour rétablir son monopole économique et sa mainmise politique sur la Côte d'Ivoire que la France est y entrée ouvertement en guerre pour capturer Laurent GBAGBO. Et imposer par les armes son "candidat" OUATTARA, celui des pays occidentaux et des instances financières de Bretton-Woods qui sous-tendent leur ordre capitaliste néolibéral. Esquissons maintenant quelques interrogations en termes de conséquences sur la Côte-d'Ivoire et sur l'Afrique que cette crise semble soulever. Mes interrogations ont été construites à l'issue de l'observation et de l'analyse des discours, des images des télévisions occidentales (CNN, BBC world, France 2, TF1, TSR1 et TSR2, Euronews), des informations écrites fournies par les presses américaine, française, et suisse, y compris sur l'internet sur la guerre en Côte d'Ivoire<sup>23</sup>, entre novembre 2010 et mi avril 2011.

#### **Effectifs officiels supposés des forces armées visibles lors de la confrontation<sup>24</sup>.**

Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)	Forces de défense et de sécurité (FDS)	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	Opération française Licorne
Environ 10 000 combattants dont au moins 5 000 mobilisés à Abidjan	60 000 hommes au début des hostilités. Les derniers fidèles de GBAGBO sont estimés à un millier, dont 200 autour de sa résidence.	9 000 casques bleus dont 2 250 à Abidjan.	1 650 soldats

(Source: Jeune Afrique n° 2622, 10-16 avril 2011, p. 31).

<sup>23</sup> Mais aussi sur les "printemps", "révolutions" ou "soulèvements" arabes pour les uns ou les autres. En tout cas plus instigués grandement de l'extérieur ici et là comme dans l'actuelle guerre occidentale contre la Libye.

<sup>24</sup> Les effectifs des forces de la guerre secrète française ne nous sont pas connus. Même s'il est aussi un secret de polichinelle que la rébellion nordiste des Forces nouvelles a été instiguée grandement par les services secrets français après la défaite électorale en 2002 de l'homme de la France et au profit de cet homme, Alassane OUATTARA.

Ces interrogations s'articulent notamment autour des thèmes suivants : l'arrestation de GBAGBO, le rôle de la justice pénale internationale, le rôle de l'Union africaine, l'intervention étrangère et la démocratie, des leçons ivoiriennes immédiates pour potentats pro-occidentaux, intervention étrangère et travestissement de la notion de civil, la réconciliation politique.

### **Quelles conséquences pour la Côte d'Ivoire et pour l'Afrique ?**

#### *L'impossible fin de la Françafrique pour la France*

Élu président français en mai 2007, Nicolas SARKOZY prétendit que "la France ne sera plus le gendarme de l'Afrique" ou que c'en était fini avec "la françafrique". Et que donc elle n'interviendrait plus, particulièrement militairement, dans les affaires intérieures des pays africains notamment ses anciennes colonies, comme cela fut le cas depuis les indépendances formellement lâchées en 1960. Ses interventions se caractérisaient alors par au moins quatre modes d'actions qui pouvaient se conjuguer selon les pays.

Primo, les soutiens à tout prix des dictatures pro-françaises et pro-occidentales, y compris hors de ses anciennes colonies. C'est l'exemple du régime HOUPHOUËT-BOIGNY en Côte d'Ivoire, ou encore dans un pays qui n'a jamais été une colonie française à savoir l'ex-Zaïre où la France et la Belgique aux côtés du Maroc ont envoyé des soldats en 1977 et 1978 pour secourir le régime pro-occidental de MOBUTU menacé alors par une invasion angolo-cubaine soutenant des rebelles ex-gendarmes katangais. Les assaillants menaçaient alors la riche province cuprifère du Shaba et son centre névralgique de Kolwezi alors juteusement exploité par des entreprises minières belge, française, américaine et japonaise<sup>25</sup>. La différence est d'ailleurs de taille ici, car la France et les autres sont intervenus plus ou moins à l'appel de leur allié et ne lui ont pas imposé leur volonté d'intervenir.

Secundo, l'instigation des coups d'États (commis par des mercenaires interposés comme Bob DENARD dans les années 1960-80 avec le cas emblématique des îles Comores où ce mercenaire était devenu presque le chef d'État comorien de fait), y compris la réalisation de ces coups par des contingents de l'armée française stationnés dans diverses bases militaires en Afrique (Gabon, Centrafrique, Tchad, Djibouti, Sénégal, Côte-d'Ivoire). Rappelons-nous que c'est une expédition militaire française qui renversa l'empereur centrafricain Jean-Bedel BOKASSA en 1979 et réinstalla David DACKO, après le scandale en France des diamants que ce monarque avait remis quelques années plutôt à son "ami", le Président Valéry GISCARD D'ESTAING qui perdit les présidentielles en 1981 au profit de François MITTERRAND. Tertio, l'instigation des rébellions contre les régimes et pays africains moins soumis au diktat de la France. Quarto, les assassinats politiques.

La présente guerre ouverte française à Abidjan pour chasser un président africain, quel que soit le prétexte ou la raison avancés, sonne plutôt comme un retour aux relations franco-africaines anciennes fondées et ancrées dans le diktat français le plus total, dans la "préfétisation" par la France des chefs d'États d'Afrique francophone. Ce que rejetait le régime GBAGBO. La volonté d'installer Alassane OUATTARA par les armes en Côte-d'Ivoire transmettrait ainsi ceci comme message : "la volonté des électeurs africains ne compte pas. Ce sont les puissances occidentales seules et notamment la France, dans ses anciennes colonies qui le demeurent malgré leurs indépendances formelles et seulement formelles de 1960, qui élit et qui dit qui est élu". Du coup, alors que la France et d'autres puissances occidentales se défendent de ne pas faire de l'impérialisme mais plutôt agir pour défendre la démocratie en Afrique, elles disent en réalité autrement qu'à l'heure actuelle la démocratie en Afrique ne sert à rien. Car ce sont elles qui les financent, donc en fixent les

---

<sup>25</sup> Lire P. SERGENT (1978), *La légion saute sur Kolwezi. Opération léopard*. Paris, Presses de la cité.

règles du jeu et les finalités. Comme "produit d'importation", on ne peut mieux dire. Avant l'indépendance = après l'indépendance donc<sup>26</sup> ?

*Des leçons ivoiriennes pour les potentats "français" en mal de présidences à vie*

Les chefs d'États voulant s'éterniser au pouvoir par la manipulation réussie des processus électoraux auront probablement déjà tiré une leçon de la tragédie ivoirienne. Ils rompront probablement désormais avec la mode qui était de créer des commissions nationales électorales indépendantes ici ou là et de leur attribuer un rôle dans la proclamation des résultats. Dès lors qu'ils savent que des animateurs de telles commissions sont susceptibles de se mettre à la solde des puissances extérieures, lesquelles seraient prêtes à instrumentaliser ces résultats, en ignorant, comme dans le cas ivoirien, les compétences des institutions constitutionnelles ayant le droit final de valider ou d'invalidier des résultats électoraux (ici le cas du Conseil constitutionnel ivoirien), ces chefs d'États qui disposeraient aujourd'hui des majorités parlementaires se prémuniront probablement de toute intervention militaire occidentale en réduisant le rôle de ces commissions juste aux tâches techniques d'exécution sur le terrain des élections. Et ils confieront probablement aux seuls conseils constitutionnels ou aux cours suprêmes de justice le rôle de proclamer et valider les résultats électoraux. Au Cameroun, le Président Paul BIYA, rodé aux élections pseudo démocratiques organisées et imposées avec l'aide de la France, et qui doit passer devant les électeurs en octobre 2011, a vite appris de l'épisode ivoirien. N'a-t-il pas limité le 9 avril 2011 les pouvoirs de la commission électorale (Election Cameroon – ElecCam) qui s'est vu retirer par une nouvelle loi le pouvoir de publier les tendances enregistrées lors des élections présidentielles, législatives et sénatoriales ? Pouvoir désormais reconnu au seul conseil constitutionnel ?<sup>27</sup> La cause de la démocratie en Afrique avancerait-elle alors ?

Par diverses déclarations du Président Nicolas SARKOZY et de son Ministre des Affaires Étrangères Alain JUPPÉ, notamment, la France disait récemment que son intervention militaire en Côte-d'Ivoire était aussi porteuse de message aux autres pays ou régimes africains qui passeront aux présidentielles en 2011 (et après?) : RD Congo, Nigéria, etc. Donc la France viendrait en appui militairement (instigation des rebellions, interventions avec/ou sous couvert des Casques Bleus) à tous les contestataires des résultats électoraux. Sur base de quels critères ? Ne s'achemine-t-on pas vers une déstabilisation totale des États africains si le moindre contestataire d'une élection peut le faire par les armes avec la bénédiction des puissances du Conseil de sécurité de l'ONU et de celle-ci ? Quelle serait la valeur de la démocratisation en Afrique ? Mais peut-on se fier à ces déclarations circonstanciées quand l'on sait que l'une des constantes des politiques étrangères occidentales, c'est aussi le "double standard" (deux poids deux mesures)<sup>28</sup>?

*Quel rôle de la justice internationale aux ordres de l'Occident dans l'avenir ivoirien proche ?*

Cette intervention étrangère en et contre la Côte d'Ivoire amène à s'interroger sur le nouveau rôle et la fonction de l'actuelle justice internationale portée par la Cour pénale internationale (CPI) de la Haye face aux pays du Sud. Est-elle devenue une cour internationale pour / contre l'Afrique et ses dirigeants politiques non pro-occidentaux ? On

<sup>26</sup>Le Général belge JANSSENS l'avait dit littéralement aux soldats congolais le jour de l'indépendance de leur pays, provoquant l'insurrection de la jeune armée et plongeant le pays dans une crise sanglante qui dura jusqu'en 1965.

<sup>27</sup> Mohamadou HOUMIA / InfoSud, 2011, "Le Cameroun veut tirer les leçons de la crise en Côte d'Ivoire", in : *Le Courrier*, n° 1000, 144<sup>ème</sup> année, Genève, p.12.

<sup>28</sup> Ce double standard s'est vite vérifié. Fin avril, alors que je corrigeais ce texte, des élections présidentielles avaient aussi lieu au Nigéria où des fraudes massives ont été constatées. Le candidat nordiste Muhammad BUHARI n'a pas accepté les résultats mais il n'a pas appelé officiellement à leur contestation par des manifestations violentes comme le firent ses partisans dans le nord du pays. Laconiquement, la France et les autres puissances occidentales appelaient seulement la population à accepter les résultats (frauduleux) de ces élections.

l'a vu utilisée en Côte d'Ivoire comme un instrument de guerre psychologique "secrète" des occidentaux, arme de désinformation, une arme de pression politique sélective sur le camp GBAGBO contre lequel des massacres imaginaires des civils ont été vite sortis du chapeau par exemple dans le quartier d'Abobo à Abidjan. Alors que ce sont plutôt des éléments rebelles infiltrés à travers le fameux "commando invisible" - dirigé par Ibrahim COULIBALY assassiné quelques jours après la prise d'Abidjan par ses frères d'armes alliés - dans ce quartier, où ils harcelaient les forces gouvernementales, qui étaient tués ou tuaient lors des combats.

Des massacres pourtant commis par les rebelles de OUATTARA, et qui ont été attestés par des ONG occidentales des droits de l'homme (comme Human Rights Watch ou Amnesty International<sup>29</sup> qu'on ne peut accuser de sympathie pour le régime GBAGBO) par exemple à Douékoué et d'autres localités du Sud dès leur occupation, n'intéressaient pas jusque là la CPI.

La CPI et les chancelleries occidentales engagées dans la guerre pour imposer un président pro-occidental à Abidjan, qu'il ait gagné vraiment ou pas les élections, transforment volontairement ainsi en civil tout rebelle. Que signifierait alors "protéger les civils" quand cela signifie en réalité protéger des groupes armés non étatiques alliés du moment à des politiques de puissance vis-à-vis d'un État du Sud de telle ou telle autre puissance ayant un droit de veto à l'ONU ? Ouvrons une parenthèse : l'ONU a perdu probablement pour un temps sa crédibilité et son impartialité présumées (à tort) en devenant ouvertement une dynamique qui émerge dès la fin de la guerre froide<sup>30</sup>, un supplétif armé parmi d'autres au profit des puissances occidentales contre des pays ou des régimes politiques du Sud jugés indociles par l'Occident. Fermons la parenthèse. C'est le travestissement et le brouillage complet même de la notion de civil et celle de combattant qu'on voit dans ce contexte. On se demanderait dans ce cas qui serait concerné par exemple et comment s'appliquerait le droit international humanitaire dont les ambiguïtés ne peuvent qu'être encore plus accentuées dans ce contexte brouillé. Brouillage circonstanciel ou au contraire durable ?

Ce travestissement n'est pas d'ailleurs limité au contexte ivoirien d'autant plus qu'il semble inscrit dans une nouvelle stratégie occidentale de refaire violemment main basse sur des pays du Sud pour des raisons de guerres économiques drapées dans de prétendus encouragements en faveur de la démocratie (souvent sans démocrates, hélas) dans ces aires géopolitiques. Car l'actualité fait aussi qu'en même temps l'Occident s'était engagé depuis fin mars 2011 dans une guerre totale<sup>31</sup> contre le régime libyen du président Muhamar El KADHAFI, dont l'on veut absolument la chute, mort ou vif, pour s'accaparer du pétrole du pays. En Côte d'Ivoire comme en Libye, ceux que les Occidentaux veulent faire passer dans l'opinion internationale comme des civils, qu'ils protégeraient, ce sont en réalité - et les images de leurs propres télévisions le montrent - des groupes qu'ils ont armés contre les pouvoirs en place dans ces pays.

Quel rôle jouera alors la Cour pénale internationale (CPI), et son procureur OCAMPO très aligné sur les vœux des grandes chancelleries occidentales<sup>32</sup>, dans un avenir proche en

<sup>29</sup> Amnesty International (2011), Ils ont regardé sa carte d'identité et l'ont abattu. Retour sur six mois de violences postélectorales en Côte d'Ivoire. Londres ; <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR31/002/2011/fr>

<sup>30</sup> Cf. GHASSAN SALAMÉ (1996), Appels d'empire. Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation. Paris, Fayard, p.9-27.

<sup>31</sup>Le blocus maritime, les bombardements aériens quotidiens par l'OTAN amenée par la France et la Grande Bretagne, les sanctions économiques, la confiscation des centaines de milliards de dollars investis par la Libye dans les pays occidentaux, etc.

<sup>32</sup>Ainsi le 16 mai 2011, la CPI a lancé un mandat d'arrêt (*Le Courrier* du 18 mai 2011, Genève, p.11) contre le président libyen KADHAFI qui n'obtempère pas aux appels de départ du pouvoir lui lancés par ses ennemis occidentaux qui lui font la guerre et contre lesquels il résiste militairement contre toute attente depuis 3 mois. Le



Côte-d'Ivoire ? Peut-elle sortir de son rôle lui attribué par les puissances occidentales engagées dans des guerres secrètes ou ouvertes de prédation des ressources naturelles et minières hors Occident et pour dominer le monde ?

Florence HARTMANN, qui a été collaboratrice de la Suissesse Carla Del PONTE, alors procureur des Tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie (TPIY) et sur le Rwanda (TPIR), ne rappelle-t-elle pas et ne pointe-t-elle pas par exemple l'instrumentalisation de cette justice internationale dans les guerres qui eurent lieu dans ces pays ?<sup>33</sup> Et en définitive, le lien entre justice internationale et politique internationale (c'est-à-dire la politique extérieure des puissances occidentales qui prétendent même constituer seules la "communauté internationale") au profit des oligarchies capitalistes du Nord. Dans l'ouvrage *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*<sup>34</sup>, Pierre PÉAN nous rappelle que plusieurs pays occidentaux, pour ne pas dire tous, sont impliqués dans ces guerres. Et, nous précise-t-il, les États-Unis, la Grande Bretagne et Israël<sup>35</sup> - fait peut-être insoupçonné pour beaucoup - y sont les plus impliqués depuis longtemps. PÉAN ajoute un complément de taille en soulignant le rôle des lobbies (surtout le lobby sioniste), des ONG, des médias dominants et de certains milieux universitaires et intellectuels dans ces guerres secrètes.

Dès lors, est-ce que, comme dans le cas de la RD Congo où elle participa dès 2007 à éloigner par un enfermement injustifié l'opposant Jean-Pierre BEMBA, au profit du président sortant pro-occidental Joseph KABILA, la CPI sera-t-elle utilisée par ces puissances commanditaires pour éloigner et emprisonner arbitrairement les indomptables de l'ancien régime GBAGBO ? Car ils seraient perçus comme dangereux (en premier lieu GBAGBO lui-même déjà emprisonné à Korhogo dans le fief de OUATTARA), en ce sens qu'ils troubleraient rien que par leur présence défiante le climat du pouvoir sans partage que l'on voudrait voir désormais régner au profit d'Alassane OUATTARA ? Pour une dictature voilée ?

#### *L'Union africaine peut-elle exister ?*

Le silence de la majorité des États africains et de l'Union africaine qui n'ont pas condamné ouvertement l'attaque franco-onusienne, qu'ils rejetaient pourtant de fait à Addis-Abeba le 29 novembre 2010 lors de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine<sup>36</sup>, contre la Côte d'Ivoire pour renverser le président GBAGBO étonne s'il n'est pas complice. À part la petite Gambie, aucun autre pays africain n'a levé sa voix contre ce recours et le retour armé ouvert d'une puissance extra-africaine pour chasser et installer un chef d'État en Afrique. Pourtant l'Union africaine a inscrit la condamnation du recours et de l'accès au pouvoir par la violence en Afrique, et la suspension dans ses instances des chefs d'État qui y auraient recouru. À quoi sert l'Union africaine devant cette épée de Damoclès extérieure qu'elle laisse désormais pendre sur la tête des pays africains ? Comment et pourquoi l'Union africaine n'est pas parvenue à tempérer le conflit de leadership disputé à la Côte d'Ivoire par le Sénégal de WADE (client fidèle de Paris), le Burkina de Blaise COMPAORÉ (ennemi de Gbagbo), le Nigéria, pour qu'ils n'agissent pas pour une guerre voulue à tout prix par les puissances extra-africaines ? Car cette guerre ne manquerait pas

---

"Conseil national de transition" (CNT), la rébellion libyenne qu'ils ont créée de toute pièce, n'arrivant pas à faire vaciller son régime malgré les défections téléguidées de certains de ses collaborateurs.

<sup>33</sup>F. HARTMANN (2007), Paix et châtime. Les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales. Paris, Flammarion.

<sup>34</sup>P. PÉAN (2010), Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique. Paris, Fayard.

<sup>35</sup>Qui deviendrait le gendarme ultralibéral occidental dans la sous région des grands lacs, et donc dans les guerres en cours en RD Congo, depuis 1990.

<sup>36</sup>Cf. V. KONAN (2011), Dans le couloir d'un sommet. À quoi sert vraiment l'Union africaine ?, in : Afrique magazine, n° 306, Paris, p. 78-81.

d'établir une mémoire collective ivoirienne blessée<sup>37</sup>, laquelle produirait forcément du ressentiment dans une partie de la population ivoirienne, avec comme conséquences la fragilisation des relations entre les Ivoiriens, entre les Ivoiriens (ou une partie d'entre eux) avec les populations de ces pays et en définitive, de ruiner l'unité et la confiance réciproque au sein de la sous-région ouest-africaine ; au profit de qui ? Cependant, une Union africaine financée à plus de 60%<sup>38</sup> actuellement par les Occidentaux (surtout l'Union européenne et les États-Unis) a-t-elle la capacité et la liberté morale de leur dire non ?

### *Défis de réconciliation nationale et sous-régionale pour un président vassal*

La question de la réconciliation dans la sous-région ouest-africaine et à l'intérieur de la Côte d'Ivoire se pose. Quelle réconciliation se fera en Côte d'Ivoire avec un président installé par l'étranger et à qui il doit tout, un Président OUATTARA donc faible et qui devra tout donner et devoir à la France qui, d'ailleurs, le lui rappellera au moindre moment (une France dont certaines sources prétendent déjà que la Côte d'Ivoire de OUATTARA lui doit 900 millions d'Euros comme facture de la guerre menée à son profit !) ? Dans un pays fracturé, ethnisé, désormais y compris entre les hommes politiques, la victoire militaire par procuration de OUATTARA est présentée – y compris par les médias occidentaux - et vécue comme celle du Nord musulman (contre le Sud chrétien) et/ou celle de près de 3 millions d'immigrés burkinabé, essentiellement des ouvriers agricoles que le régime OUATTARA serait amené à naturaliser rapidement pour garantir une main-d'œuvre cacaoyère stable. Ce qui garantirait la fourniture des volumes stables de cacao aux chocolatiers américains. Lesquels étaient en guerre politique et économique après 2002 contre le régime GBAGBO depuis qu'il a acheté une usine chocolatière aux USA pour tenter de desserrer leur étreinte sur la filière cacao ivoirienne et il tentait de diversifier les cultures de rente en mettant aussi un accent sur l'hévéa. C'est parce que le journaliste franco-canadien Guy André KIEFFER s'apprêtait à révéler le complot des chocolatiers américains en Côte d'Ivoire, que la CIA l'aurait fait disparaître et accuser à tort le régime GBAGBO d'un tel crime<sup>39</sup>. Face aux hommes politiques ivoiriens incapables de se décoloniser vis-à-vis de la France, et de décolonialiser les liens sociopolitiques au sein de leur pays au profit de l'intérêt national, quel **dialogue autonome entre Ivoiriens sera possible demain ?**

*Messages d'une scénarisation banalisée de l'arrestation violente des dirigeants ivoiriens.*

La violente arrestation de Laurent GBAGBO, des responsables politiques qui lui sont restés fidèles jusqu'à la fin, ainsi que de leurs membres de familles, a été scénarisée, préparée et livrée aux médias français et occidentaux pour humilier directement le camp GBAGBO, mais aussi indirectement toute la Côte d'Ivoire. Même si l'on pouvait s'imaginer qu'elle a été faite avec l'aval de OUATTARA, cette arrestation ne visait qu'à terroriser, abattre psychologiquement les supporters politiques de son rival et ennemi GBAGBO. Les images montrées en boucle par les télévisions françaises (France 2, France 3, TF1, Arte...) et occidentales nous ont mis devant, par exemple lors du transfert forcé de l'ex-président GBAGBO et de ses proches dans l'hôtel du Golfe d'Abidjan, des personnes sans défense

---

<sup>37</sup> Sur la morphologie et les étapes de la conscience collective comme produit de la mémoire collective, lisons M. HALBWACHS (1925), Les cadres sociaux de la mémoire, Paris, Alcan (réédition chez Albin Michel en 1994) ; M. HALBWACHS (1950), La mémoire collective. Paris, PUF.

<sup>38</sup> Seule la Libye finançait substantiellement l'Union africaine, à près de 20%. Les autres grands pays africains, qui ne manqueraient pourtant pas de moyens financiers pour permettre à cette organisation d'être plus autonome vis-à-vis des puissances extra-africaines, n'ont pas été jusque là capables de contribuer financièrement substantiellement au budget de cette organisation. L'actuelle guerre occidentale contre la Libye est aussi implicitement une guerre contre les velléités d'unité africaine véritable et aut centrée dont le rêve remonte au 19<sup>ème</sup> siècle avec les premières énonciations panafricanistes de Marcus GARVEY.

<sup>39</sup> "Côte d'Ivoire : un agent secret français parle", reçu sur [bagalwamaps@yahoo.com](mailto:bagalwamaps@yahoo.com). (...yahoo.com/mc/showMessage?sMid=...), le 15 avril 2011.

lynchées le plus sauvagement par la soldatesque milicienne de OUATTARA devant des soldats français qui observaient.

Madame Simone GBAGBO était traînée sur le sol, ses habits déchirés (on ne sait par qui) comme si elle venait d'être violée, ses mèches arrachées littéralement de sa tête avant qu'elle soit exhibée en trophée devant les caméras des médias français par une meute de miliciens rebelles des FRCI aux gorges déployées. De nombreux anciens collaborateurs présidentiels étaient en sang, sans parler de ses parents comme Michel GBAGBO (métis né d'un premier mariage avec une Française) qui faillit être tué sur le champ ; certains mourront mystérieusement moins de 24 heures après leur arrestation à l'hôtel du Golf où pourtant résidait OUATTARA.

Des millions de femmes anonymes sont violées depuis 1996, sur le territoire de la RD Congo, par les armées étatiques ou rebelles étrangers engagés dans la conquête violente des régions minières au profit des réseaux ultra capitalistes divers. Et ceci dans la plus grande indifférence des puissants de ce monde. La brutalisation de l'ex-première dame ivoirienne devant les caméras de médias français dominants, dans un hôtel d'Abidjan, sonne comme une banalisation des violences graves faites aux femmes africaines dans le contexte de conflits armés où les intérêts politico-économiques occidentaux sont impliqués.

Ces images choquantes montrant l'ancien couple présidentiel ivoirien battu, terrorisé, humilié par leurs vainqueurs armés qui prétendent agir ainsi pour la démocratie, la discréditent tout simplement. Mais surtout parce que c'est la France qui contrôlait et dirigeait toute la guerre totale (militaire, diplomatique, médiatique, économique) contre la Côte d'Ivoire dirigée par GBAGBO, par ces images - avec un arrière-fond de racisme - c'est comme si la France voulait dire au reste du monde pour se légitimer : "... voici les Ivoiriens et autres Africains qui prétendent diriger leurs pays sans nous. Ils sont pourtant incapables de respecter et consentir un minimum de dignité à ceux qui les ont dirigés ; ils brutalisent les femmes... Non civilisés, ils sont en réalité indignes et incapables de se diriger dignement et avec un minimum d'humanité. C'est pourquoi nous devons les diriger d'une manière ou d'une autre, les garder sous tutelle pour établir et garantir la justice qu'ils ne veulent et ne peuvent être capables d'assurer aux faibles !". La France qui attend ainsi à l'image de marque des Ivoiriens et des Africains francophones est-elle leur amie comme elle se présente ?

### **Conclusion provisoire**

L'imposition armée par la France et les autres pays occidentaux (et notamment les États-Unis du Président Barack OBAMA) qui instrumentalisent l'ONU, d'Alassane OUATTARA, comme Président qui aurait gagné les élections en Côte-d'Ivoire, soulève des questions et pose des défis à la Côte d'Ivoire et aux pays africains. La règle non dite du double langage et du deux poids deux mesures est chère, selon les intérêts en jeu, aux puissances occidentales dans leurs relations internationales avec les pays du monde non occidental. Elle n'autorise pas de penser, contrairement aux justifications d'action pour la démocratie avancées par la France et les autres, que devant de nouvelles situations similaires à l'ivoirienne ils agiront de la même façon. La récente intervention militaire occidentale en Côte d'Ivoire a été exécutée par la France et les forces de l'ONUCI essentiellement composées par des soldats africains des pays comme le Sénégal qui sont clients dociles de la France. Elle ne participait pas sérieusement d'une quelconque défense du schéma démocratique dans ce pays. Par contre, elle apparaît comme motivée par l'imposition ou la préservation d'une présence géostratégique (maintien, voire renforcement des bases militaires françaises que le régime GBAGBO entendait voir quitter son pays), l'imposition et la préservation du monopole économique occidental, et notamment français dans ce pays qui s'ouvrait aussi à la concurrence aux puissances économiques émergentes dans le contexte de la mondialisation, et d'y modifier comme il leur conviendrait les termes de l'échange dans

un contexte de crise globale du capitalisme. Ainsi certains conflits internes ivoiriens réels ou supposés (p. ex. ethnico-religieux entre le Nord et le Sud), exacerbés aux extrêmes, apparaissent en définitive comme des aspérités convoquées pour couvrir cette reprise en main impérialiste et l'installation d'un président "préfet" (vassal) d'un État ivoirien en somme sans souveraineté<sup>40</sup>.

C'est dans cette perspective et pour ces motivations économiques que des interventions militaires occidentales pourraient se multiplier sous de faux prétextes d'actions de "protéger des civils" ou "faire respecter les résultats des élections démocratiques et la volonté du peuple" ici ou là, dans des pays dirigés par les moindres indociles. Cette politique occidentale nouvelle de transformer l'Afrique en champs de guerre aura des conséquences destructrices immenses sur le continent. Elle appelle les Africains, et leurs amis, qui rêvent d'autonomie et de plus de démocratie, de coopération pacifique plus que de confrontation dans les relations internationales, à penser et à opposer de nouvelles résistances mieux organisées et fondées sur une prise de conscience des nouveaux défis. Car elle rappelle, moins d'une année après la célébration du cinquantenaire des indépendances africaines, que l'indépendance des pays africains n'est pas encore acquise et n'a jamais été reconnue par les puissances occidentales. Et qu'elle est totalement à reconquérir dans un nouveau contexte où ces puissances s'engagent dans de nouvelles formes de recolonisation du monde.

BAGALWA MAPATANO Jules Maps, Ph.D., politologue  
Groupe de Réflexion sur l'Afrique et le Congo-RDC (GRAC)  
[bagalwamaps@yahoo.com](mailto:bagalwamaps@yahoo.com)  
Genève, 6 juin 2011

## **La révision constitutionnelle votée le 15 janvier 2011 en RD Congo** **"Une manipulation contre-productive et dangereuse** **de la Loi fondamentale"**

### **Introduction**

**L**e 15 janvier 2011, le Parlement congolais, réuni en Congrès, a voté une loi portant révision de la Constitution de 2006 par 485 votes positifs contre 8 négatifs, 11 abstentions et en l'absence de l'opposition. Elle a été promulguée le 20 du même mois par le Président Joseph KABILA.

Lors des assises du PPRD à l'université du cinquantenaire à Kisangani, l'annonce qui y avait été faite était une sorte de ballon d'essai et la plupart des Congolais n'avaient pas bien saisi la subtilité du discours du 'constitutionnaliste' E. BOSHA, Secrétaire Général du parti présidentiel et président de l'Assemblée nationale de la RD Congo, lorsqu'il affirmait à peu près

ceci : "... Nous allons tout mettre en marche pour faire élire le Président KABILA au premier tour en 2011 ...". Par ailleurs, pour l'avoir entendu, au cours d'une récente conférence organisée par l'Université de Liège, dans le cadre des manifestations relatives au cinquantenaire de la RD Congo, affirmer haut et fort que la Constitution de 2006 était juste une "Charte de paix entre belligérants", j'avais vite compris qu'il se mijotait quelque chose de mauvais pour l'avenir du pays.

Sans être dans les secrets des dieux, je crois fermement que le camp présidentiel est déterminé à demeurer au pouvoir jusqu'en 2025, sans justifications plausibles ni propositions viables et alternatives de gouvernance. J'en parle à l'affirmative parce que j'avais déjà entendu cette idée dans le cercle stratégique restreint de Joseph KABILA,

<sup>40</sup> Cf. BAGALWA MAPATANO (2010), Globalisation post-guerre froide et États sans souveraineté en Afrique. L'exemple de la RDC, texte de conférence présentée à l'UPAF/ Genève, le 18 février 2010.

au moment où je prestais dans son Cabinet en qualité de Conseiller, entre 2002 et 2005. Ma préoccupation par rapport à cette vision avait toujours été celle de savoir : rester au pouvoir si longtemps pour quelle raison et pour quoi faire ? J'avoue que je n'ai jamais reçu, à ce jour, de réponse satisfaisante à cette double interrogation. Ce que j'ai appris par la suite, dans ce même milieu, est encore plus effrayant et dangereux pour le pays. Si, en plus, les rumeurs qui courent sur le nom du possible futur président de la Cour constitutionnelle, membre éminent du Comité de stratégie dont il est question ci-dessus, se confirmaient, rassurez-vous, nous ne serons pas à l'abri d'un 'hold up' électoral à la GBAGBO, ni de scènes du genre de celles des 'mangeurs de Procès Verbaux' de la Commission électorale d'Abidjan, surtout que cette éminence grise est un féroce partisan de l'établissement d'une nouvelle 'Monarchie kabiliste' ou tout bonnement d'une 'présidence à vie' de triste mémoire au profit du 'Rais'.

D'aucuns me rétorqueraient qu'il est légitime que les 'Kabilistes', en prenant le pouvoir, veuillent y rester le plus longtemps possible. Je suis du même avis, mais c'est la manière qui n'y est pas. C'est la façon de procéder qui heurte la conscience. Si un Grand homme d'État français a dit que la politique était une chose trop noble pour que l'on puisse la laisser dans les mains des "Roturiers", c'est moi qui ajoute, j'ose croire que dans le camp présidentiel, la "Noblesse" peut obliger quelques-uns.

En tout état de cause, la RD Congo n'est pas encore une 'Monarchie' et encore moins un pouvoir traditionnel à la 'Mwat Yanv' par exemple. Elle est une République c'est-à-dire : un système politique dans lequel l'État doit servir le "bien commun" et non des intérêts privés comme dans la monarchie (exception les monarchies "démocratiques" telles que la Belgique, les Pays-Bas, etc.). La souveraineté appartient au peuple qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire des représentants élus.

Ceux-ci reçoivent des mandats pour une période déterminée et sont responsables devant la nation. Par ses représentants, le peuple est la source de la loi. L'autorité de l'État s'exerce par la loi sur des individus libres et égaux.

### Considérations théoriques

La représentation politique<sup>41</sup> des citoyens dans les organisations étatiques a toujours été liée à celle de la lutte pour leur participation au pouvoir politique dans toutes ses déterminations économiques, sociales et culturelles. L'enjeu majeur de la démocratie au vu de l'évolution des régimes politiques contemporains reste l'accès des citoyens au droit de vote, dont le stade ultime est l'application du suffrage universel direct issu des élections libres et transparentes avec ses corollaires qui sont : le respect des droits de l'homme et du citoyen, et celui des libertés individuelles et publiques ainsi que le droit au bien-être et à l'épanouissement humain. En revanche, l'enjeu électoral se présente comme une quête permanente des citoyens pour la mise en place des mécanismes électoraux, qui assurent leur représentation dans les organes dirigeants, particulièrement dans ceux destinés à l'élaboration des lois régissant la république, dont la forme la plus élaborée représente l'État de droit instituant l'égalité des citoyens devant la loi, l'idéal de la justice distributive et la solidarité humaine pour la paix et le développement, comme les principales valeurs républicaines. Il est aussi vrai que l'histoire politique des peuples forge différentes cultures de représentation et de participation démocratique, mais la portée des enjeux électoraux reste toujours essentielle pour la protection de l'idéal républicain.

Eu égard à ce qui précède et lorsqu'on considère l'environnement global qui entoure les élections en Afrique en général, et en RD Congo en particulier ainsi que le niveau de formation de la

<sup>41</sup> Tiré de l'ouvrage de R. LENOIR (2006), La démocratie et son histoire. Paris, P.U.F., p. 178.

conscience citoyenne des populations congolaises, il n'y a pas lieu d'être enthousiaste<sup>42</sup>. Comment espérer que la démocratie représentative libérale puisse être instituée avec succès dans un pays multiethnique, je dirais mieux, multinational, et où 70% de la population sont constitués de ruraux, c'est-à-dire, de personnes sans moyens de communication, et donc, sans possibilité de disposer des éléments d'information susceptibles d'édifier un choix rationnel ? Comment penser instituer une démocratie à l'occidentale dans un pays où la culture politique est encore au stade des balbutiements et où les partis politiques n'ont ni projet de société cohérent ni idéologie clairement définie ? Que comprendrait d'ailleurs une population paupérisée et largement analphabète, donc à la merci du meilleur offrant (financièrement s'entend !), aux enjeux et méandres électoraux de la démocratie du type occidental, même au cas où les partis disposeraient de ces instruments politiques ? Peut-on raisonnablement aspirer à des améliorations sensibles qu'apporte tout système démocratique représentatif dans un pays où l'opposition institutionnelle est marginale, faible et corrompible, et où la société civile est divisée, éclatée, et est en majorité inféodée au pouvoir ? Et pourtant, constitutionnellement et formellement, la représentation nationale congolaise dispose des moyens légaux pour jouer un rôle crucial dans la normalisation de la situation en RD Congo et la bonne gouvernance (Cf. articles 138 et 137 de la Constitution en vigueur).

Cela ne veut pas dire que la démocratie est un luxe pour les Africains, ni encore qu'il faille détricoter une constitution pour gagner les élections. En puisant dans l'histoire précoloniale, il y a moyen de trouver des mécanismes

conformes à notre culture et à nos pratiques démocratiques. En un mot, il s'agit d'une démocratie consensuelle qui n'exclut pas la tenue d'une élection ! En effet, l'idée de légitimité populaire, voire démocratique, n'est pas étrangère à certains systèmes politiques africains anciens<sup>43</sup>. Avant l'importation des procédures occidentales de participation, et plus particulièrement du vote, il n'était pas exceptionnel de rencontrer des formules de contrôle du pouvoir ou de prise de décision collective. Des collèges électoraux pouvaient procéder à la nomination d'un chef ou d'un roi. Ces collèges étaient souvent, mais pas toujours, restreints à une fraction de la société, les anciens par exemple. Au Ghana, les Akan considéraient que le pouvoir d'un dirigeant découlait du peuple et était seulement délégué par celui-ci<sup>44</sup>.

L'existence de telles pratiques contredit la thèse d'une incompatibilité totale entre, d'une part, les cultures africaines, et d'autre part, des pratiques de participation et de compétition qui se retrouvent dans le modèle singulier de la démocratie électorale. Certaines visions simplifiées et idéologiques, chez les tenants de la "démocratie à l'africaine", par exemple, ont fait de la démocratie une propriété consubstantielle des sociétés africaines. D'autres, à l'opposé et non moins réductrices, ont préféré insister sur le poids des imaginaires religieux et des structures lignagères pour nier la possibilité de l'agrégation de choix individuels dans la prise des décisions collectives. Variant selon les milieux et les époques, instrumentalisées au gré des enjeux du moment, ces théories sont trop schématiques pour rendre compte de la complexité des processus. Le vote en Afrique a une histoire. Restituer celle-ci, même sommairement, rend compte d'une richesse qui éloigne des lieux communs.

<sup>42</sup> TSHIBUABUA-KAPIA KALUBI, Les avatars d'une démocratie libérale représentative mal engagée ou la dérive d'une majorité partisane en RD Congo. Esquisse d'une analyse diachronique de la situation politique congolaise. Conférence-débat tenue dans le cadre des activités de l'Asbl Le Clan, 2008, Liège.

<sup>43</sup> P. QUANTIN, Les élections en Afrique : entre rejet et institutionnalisation. Centre d'Études d'Afrique Noire / I.E.P. de Bordeaux.

<sup>44</sup> GLUCKMAN M. (1965), Politics, law and ritual in tribal society. Chicago, Aldine publishing Co.

Les sociétés sans État de l'Afrique précoloniale, dépourvues d'un système politique différencié, telles que celles des Pygmées, des Lobi ou des Nuer, sont souvent perçues comme égalitaires et par là "démocratiques". Par opposition, les grands États monarchiques, disposant de souverains autoritaires et de fonctionnaires comme dans l'ancien Bénin ou chez les Zoulou au temps de CHAKA, ont préfiguré l'aboutissement du développement de formes sociales complexes. Cette dichotomie donne l'impression que l'Afrique aurait dérivé depuis une démocratie "primitive" vers des formes despotiques qui seraient la marque de son historicité, empêchant l'installation des formes modernes de démocratie. Or une observation plus fine montre que ce schéma est erroné. Des pratiques de participation existent indépendamment de ce clivage. La participation peut exister dans des systèmes par ailleurs très autoritaires. Quant aux sociétés sans État, elles sont empreintes d'une forte normativité et d'une négation de l'individu qui les éloignent au moins autant d'une démocratie, même "primitive". Le choix des chefs, incluant des procédures de discussion et de consultation, est présent dans de nombreux systèmes politiques précoloniaux, associé le plus souvent à des logiques claniques et des considérations religieuses. Le degré d'ouverture du droit de participer est variable. Il touche parfois l'ensemble des adultes mais il est souvent limité à certains clans ou à certaines classes d'âge<sup>45</sup>.

On a aussi souvent insisté sur le caractère consensuel de ces consultations collectives pour les distinguer des mécanismes majoritaires liés à la démocratie occidentale. Cette discussion trouve son origine dans la confusion entre des pratiques ressemblantes mais éloignées dans leur signification. Généralement, des possibilités de prise de parole pouvaient être attribuées aux

<sup>45</sup> F. EBOUSSI-BOULAGA (1993), Les conférences nationales en Afrique. Une affaire à suivre. Paris, Karthala.

membres d'une communauté sur un mode plus judiciaire que politique. Cette "palabre" fonctionnait – et fonctionne encore parfois – dans une logique différente de celle de la décision de majorité. Il s'agit plutôt d'une technique d'action collective visant à produire un accord complet du groupe après l'exposition des différents points de vue et négociation. Ceux qui refuseraient d'adhérer au consensus n'ont de choix, au terme du processus, qu'entre se soumettre ou quitter le groupe. Ceci rend l'idée d'opposition légale inconcevable et nie la notion d'opinion individuelle. L'extrapolation de ce modèle dans les sociétés africaines modernes, sous couvert d'un rituel électoral, a été utilisée pour légitimer des régimes autoritaires à parti unique.

Cependant, il se trouve aussi des institutions précoloniales, rarement évoquées et pourtant moins éloignées du modèle polyarchique<sup>46</sup>. Ainsi chez les Luo du Kenya, la coutume institutionnalise la compétition politique en intégrant le principe d'opposition interne entre différentes factions qui peuvent se succéder au pouvoir et préfigure une sorte de polyarchie<sup>47</sup>. Par ailleurs, le choix est aussi introduit dans les mécanismes politiques de nombreuses sociétés par des procédures institutionnalisées permettant de destituer les dirigeants, à travers des discussions et des consultations qui correspondent à l'engagement de la responsabilité dans la tradition parlementaire occidentale. Dans des contextes aussi variés, les possibilités "d'hybridation" entre des systèmes politiques locaux et des procédures importées sont depuis longtemps banalisées. L'introduction du scrutin n'est pas un fait récent. Des élections ont été organisées à Freetown dès 1787<sup>48</sup>. En 1848, le suffrage universel a été accordé

<sup>46</sup> R. DAHL (1971), Polyarchy : participation and opposition. New Haven, Yale University.

<sup>47</sup> A. FEDDERS et C. SALVADORI (1979), Peoples and cultures of Kenya. Nairobi, Transafrica.

<sup>48</sup> O. GOERG (1996), La ville européenne outre-mer, un modèle conquérant ? 15<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles. Paris, L'Harmattan.

dans quatre communes du Sénégal qui l'ont conservé jusqu' à l'indépendance. Ces collectivités, non seulement désignaient leurs édiles, mais envoyaient aussi un député à Paris<sup>49</sup>. Ces innovations ne touchaient qu'un public très restreint "d'assimilés". Cependant, elles faisaient pénétrer parmi les élites locales les mécanismes de la politique électorale, selon une chronologie et un mode d'expansion moins éloigné de la trajectoire européenne qu'on le pense généralement.

En ce qui concerne le cas de la RD Congo, en 2006, il faut donc formuler un certain nombre d'idées signifiantes, en termes de messages, de motivations ou de déterminants qui permettent de comprendre la portée, objective ou subjective, de l'acte de vote accompli par les congolais en 2006/2007, avant de faire une nouvelle projection pour 2011. Ces enseignements peuvent être regroupés autour de quatre points<sup>50</sup> :

a. Le tout premier message de fond à lire à travers l'ensemble des élections s'interprète comme un message hautement politique. En effet, les électeurs congolais qui se sont rendus nombreux dans les bureaux de vote ont tenu à assumer légitimement leur statut de souverain primaire, cherchant ainsi à mettre fin à une transition qui n'avait fait qu'accroître la précarité de leur quotidien. Une bonne partie des électeurs était en droit de se sentir investis de la responsabilité historique de voter librement pour la première fois de leur vie.

---

<sup>49</sup> P. MERECIER, La vie politique dans les centres urbains du Sénégal. Étude d'une période de transition. Cahiers internationaux de sociologie. XXVII (55-84) ; M. DIOUF (1999), L'idée municipale, une idée neuve en Afrique. In Politique africaine n° 74, juin 1999, pp. 12-23.

<sup>50</sup> Tiré de l'article de MUKOKA SENDA : Les déterminants de l'acte de vote lors des élections générales de 2006 et 2007 en RD Congo : éléments de sociologie du comportement électoral, in Le Potentiel, 2007.

b. En ce qui concerne le scrutin présidentiel, l'interprétation du sens profond du vote amène à opérer certaines distinctions. D'abord au premier tour, si certains candidats n'ont pas pu percer, c'est soit en raison du déficit d'une campagne électorale à couverture nationale, soit à cause du vote-sanction dont auraient pâti, notamment à l'Est, les candidats ex-belligérants. Au niveau des deux meilleurs perdants, le vote aura été dicté à la fois par des enjeux nationaux (congolité) et locaux ou régionaux (régionalisme et ethnicité). Ce qui dénote un certain niveau de rationalité politique, de sorte qu'il peut être permis de parler d'un vote utile ou d'un vote contrat, même si cette rationalité ou cette utilité demeure obscurcie par des motivations subjectives, particulièrement dans des zones de mobilisation et d'adhésion naturelles de chacun des deux candidats. Au second tour, l'on a assisté à l'exacerbation des mêmes comportements qu'au premier tour, ce qui a avantagé plus le candidat BEMBA qui avait doublé son score grâce à l'entrée sur la scène électorale d'une partie des électeurs kasaiens.

c. La troisième leçon est en rapport avec la thèse combien répandue du vote ethno-tribal en Afrique. Sur ce point, le constat à faire, c'est que le choix n'a pas, dans l'ensemble, obéi intégralement au mobile ethnique, tribal ou régional. Ainsi, s'il est vrai, comme je viens de l'indiquer, que les candidats KABILA, BEMBA et GIZENGA ont été mieux votés dans leurs fiefs, il est insolite de remarquer que des candidats comme KASHALA et PAY PAY avaient enregistré leurs meilleurs scores respectivement à Mouanda et à Moba, alors que les candidats RUBERWA et Z'AHIDI s'en étaient tirés avec de piètres pourcentages dans leurs circonscriptions électorales d'origine. Tout cela cache des messages et des volontés politiques multiples et variés : volonté de renouveau du leadership, message de sanction politique, attachement tribal ou clientéliste, message rationaliste d'engagement politique ou idéologique à la cause de son candidat,



rejet de toute interférence politique externe, etc.

d. La quatrième indication qui est très proche de ce qui vient d'être dit a trait à ce que l'on a appelé "le clivage Est Ouest". En effet, s'il est établi que l'élection présidentielle a vu se dessiner au sein de l'électorat national, une configuration géo-spatiale, celle-ci est loin d'être identifiée comme un clivage ethno-régional entre l'Est et l'Ouest. Déjà, en elle-même, une telle bipolarisation est critiquable du fait qu'elle marginalise l'important espace du centre, constitué des deux Kasai et dont l'électorat est estimé autour de huit millions de votants. Mais l'essentiel, à mon avis, c'est de chercher une explication objective des déterminants de ce clivage qui, en réalité, renvoie à une lecture socio-politique. Les déterminants politiques à l'œuvre, dans ce cas, sont à mettre en rapport avec le degré élevé de la culture et de la socialisation politique propres à l'électorat du Centre et de l'Ouest, avec la capitale Kinshasa comme espace politique central d'irrigation de l'ensemble des flux d'informations et des contestations politiques sur son hinterland politique le plus proche qu'est l'ex-province de Léopoldville et à laquelle il faut rattacher les provinces de l'Équateur et des deux Kasai. À cela s'ajoute la différenciation de la nature ou de l'intensité des revendications et des attentes sociales. C'est dire qu'au Centre et à l'Ouest, c'est la culture politique de participation qui prédomine.

Au regard des différents messages ci-dessus, je ne vois pas la place d'une victoire obtenue grâce au détricotage de la loi fondamentale. Que du contraire ! Les motivations du votant congolais sont trop complexes pour répondre à une logique univoque, fût-elle juridique. De bons stratèges se seraient servis des réalités et enseignements ci-dessus pour adopter une démarche conséquente. Avec le détricotage des lois, on risque de se retrouver devant une situation du genre de celle d'"un arroseur arrosé". Croisons les doigts !

## Développement

Pour revenir à mon sujet, huit articles ont été révisés, sauf le 220 sur l'intangibilité, à savoir<sup>51</sup> : \*Art. 71, al.1 : présidentielle à un tour au lieu de deux tours - \*Art. 110 : suppléance : droit de retour de l' élu effectif - \*Art. 126 : crédits provisoires au lieu de 40% - \* Art. 149 : Parquet sous autorité du ministre de la Justice - \*Art. 197 - 198 : arbitrage Président de la République sur les provinces - \* Art. 218 : Convocation du référendum : Président de la République - \* Art. 226 : 26 provinces : loi programmation.

De façon ramassée, notez que les arguments avancés par le Camp présidentiel pour justifier cette révision soulèvent des questions de fond qu'il aurait fallu débattre dans l'apaisement. Certains "Experts" de ce camp réacquièrent l'anonymat pour le dire. Ces justifications sont, entre autres<sup>52</sup> :

- délai raisonnable de 15 jours contre 45 jours devant la Cour suprême de justice, ex 2006 (30 juillet à 29 octobre, ce qui donne 91 jours)
- la bipolarisation : une source d'affrontements armés possibles
- simplification, rapidité, réduction des coûts des opérations électorales (en tenant compte des autres élections à organiser et de la lourdeur du comptage des votes !)
- légitimité du suppléant comparée à la légitimité du partant
- la logique d' élu par rapport à la logique de parti ? ((justification : la perte du mandat parlementaire par suite de la nomination du député ou du sénateur à une fonction politique pose un problème de fond dans un régime de démocratie électorale où les équations personnelles comptent de façon significative au-delà de l'impact des organisations politiques dont les candidats portent les couleurs)<sup>53</sup>

<sup>51</sup> P. VERJANS, Prestation le 18 janvier 2011 devant la Commission du Senat Belge, Capac, Université de Liège.

<sup>52</sup> Idem.

<sup>53</sup> Pour MAMPUYA cette justification est fautive et il en pense ceci : "...nos dirigeants nous enferment

- réalisme en ce qui concerne les crédits provisoires
- solution réaliste adoptée par divers pays en ce qui concerne le parquet, alors que les ONG des droits de l'homme dénoncent un risque d'abus de pouvoir
- au sujet des arbitrages en provinces, c'est-à-dire : la dissolution de l'Assemblée par exemple, la fin des fonctions de gouverneur, en cas de blocage. Pour illustration, on parle de 2006-2010, où le Président est intervenu quatre fois pour onze provinces, tandis que les opposants craignent la dérive vers l'autoritarisme et la suppression de l'autonomie des provinces (viol de l'article 220 de la Constitution)
- érection de 26 provinces : absence de la Loi de programmation et impossibilité du respect de la constitution
- modification de la loi électorale : préférence du vote majoritaire dont les avantages et difficultés sont : éviter la dispersion des sièges
- difficultés de construire des coalitions ; nouvelles propositions de calcul, si redécoupage des circonscriptions, le besoin d'enrôler les électeurs correspondant, etc. En 2006, en vertu du principe du plus fort reste, 4 004 listes au scrutin provincial dont 514 (soit 12,8 %) ont récolté des sièges dont 71 listes (1,8 %) ; 13,8% des listes ayant obtenu un élu ont atteint ou dépassé le quotient électoral ; 3 933 listes (98,2 %) n'ont pas atteint le quotient.

Comme on peut le constater, honnêtement, tous les arguments avancés par les Kabilistes ne sont pas faux, mais

---

dans un système électoral nominatif, tribal ou régional où les citoyens sont poussés à choisir le cousin, le pourvoyeur ou le corrupteur local chasseur des primes ou chercheur d'or, et dans lequel les convictions et propositions politiques ou la vision de gouvernance ne jouent aucun rôle. Cela est étonnant de la part de "démocrates" : la représentation est assurée par la formation politique qui présente le candidat qui lui semble le mieux indiqué pour défendre sa vision de gouvernance et de la société qu'elle propose aux citoyens et non par des individus isolés. Cette proposition honteuse revient à faire du prestigieux mandat de représentant du peuple défendant les intérêts de ce dernier un vil paillason ou, au mieux, un simple tremplin pour des postes plus juteux".

ce sont les enjeux qui sont derrière cette révision qui hérissent la peau car ils n'ont rien à voir avec le bien du pays, sauf celui de l'oligarchie en place. Je voudrais dire, à ce stade, que le camp présidentiel pourrait se tromper en manipulant la Constitution. L'hypothèse la plus favorable pour leur candidat, en ce qui concerne le vote présidentiel à un tour, serait que KABILA gagne plus de voix avec l'augmentation des électeurs (20%) et atteigne en même temps un chiffre plus élevé qu'en 2006 à l'Est ; ce qui n'est plus sûr, si on tient en plus compte du nouvel enrôlement au Kasai qui atteindrait 140%. Il y a la nouvelle donne TSHISEKEDI et KAMERHE qu'il faudra intégrer dans tous ces calculs. Si, en absolu, les hypothèses des 'Experts' du camp présidentiel devaient se vérifier, le premier tour suffirait, si les résultats de 2011 restent les mêmes pour les cinq premiers candidats de 2006 (% premiers : KABILA, BEMBA, GIZENGA, KASHALA et ZANGA MOBUTU) ; mais les résultats seront-ils les mêmes en 2011 ? Qui remplacera BEMBA et quel sera son score ? Quelle est la méthode de vérification de ces hypothèses par la majorité ? Ce sont là les questions que les spécialistes du camp présidentiel se sont posées avant la révision. Tout laissait prévoir une baisse du vote pour KABILA que "l'effet TSHISEKEDI" risquerait de transformer en déroute au second tour ; Joseph KABILA pouvant compter sur la "prime au sortant" et sur le "vote de précaution" pour arriver malgré tout premier au premier tour. La modification de la Constitution permettrait à ce résultat de devenir le résultat final et définitif<sup>54</sup>. C'est dire que, malgré les cinq chantiers, rien n'était encore joué !

### Manipulation

Les collègues juristes ou constitutionnalistes<sup>55</sup> d'E. BOSHA ont

---

<sup>54</sup> G. De BOECK, Devinette congolaise : que va-t-il se passer avec la présidentielle à un tour ? Congo Forum, 21/01/11.

<sup>55</sup> Il s'agit principalement des interventions d'A. MAMPUYA KANUK'A TSHIABO, Président du parti RADER/RD Congo qui dit en substance : "on a égratigné l'indépendance judiciaire, article 149 ;

suffisamment épilogué sur le sujet pour que j'y revienne en détails ; ils ont dit entre autres : "... on a égratigné l'indépendance judiciaire, article 149 ; on a remis en cause l'autonomie des provinces, articles 197 et 198 en violation de l'article 220. Bref, tout ceci dénote le fait que la révision ne répond à aucune vision globale de l'organisation de l'État, la proposition reprend des objets divers et disparates qui ne répondent pas à quelque souci de l'unité d'une révision constitutionnelle", estime l'un des meilleurs juristes du pays.

Le Sénateur de la CDC, MOKONDA BONZA dit ceci à ce même propos, "... Dans cette proposition de révision, il y a divers objectifs et donc plusieurs intérêts : 1) pour certains, retrouver leur siège au parlement après avoir été à la soupe ; 2) pour d'autres, tordre le cou aux gouverneurs empêchés de tourner en rond et/ou déstabiliser les institutions provinciales délibérantes qui donneraient du fil à retordre aux gouverneurs pourvoyeurs de fonds ; 3) pour l'exécutif, masquer son incapacité à mettre en œuvre la politique du régionalisme politique et de la décentralisation telle que voulue par le

---

on a remis en cause l'autonomie des provinces, articles 197 et 198 en violation de l'article 220 qui stipule : est formellement interdite toute révision constitutionnelle ayant pour objet ou pour effet de réduire les droits et libertés de la personne ou de réduire les prérogatives des provinces et des entités décentralisées. Pour modifier l'article 197, on estime que, comme le Président de la République "assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ", il doit pouvoir "dissoudre une assemblée provinciale" "par une ordonnance délibérée en Conseil des ministres et après avis des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat" "lorsque des circonstances politiques graves menacent d'interrompre le fonctionnement régulier des institutions provinciales". De même, dans les mêmes "circonstances politiques graves ", le Président de la République peut relever de ses fonctions le gouverneur d'une province, modifiant ainsi l'article 198 ; alors que l'article 220 ne dit nulle part qu'une exception peut être faite pour impliquer une extension des attributions d'arbitre du Président de la République. Cela serait vrai même s'il s'agissait d'établir un parallèle avec la situation de l'Assemblée nationale alors même que dans ce dernier cas, le Président de la République n'a pas le droit de révoquer les membres du gouvernement...

Constituant mais aussi contrôler le pouvoir judiciaire et l'instrumentaliser comme c'est le cas aujourd'hui ; 4) pour d'autres encore, tricher aux prochaines élections afin de faire passer leur candidat au premier tour ; 5) enfin, pour d'autres encore, parvenir à modifier plus tard la Constitution en escamotant le referendum".

Ma modeste contribution, à ce stade du débat, relève du bon sens, d'une analyse essentiellement politologique et surtout, de la pratique élégante en politique pour ne pas dire de l'excellence en politique. Ma préoccupation est de constater que le Camp KABILA pense que le succès procède seulement de la 'triche', alors qu'à mes yeux, les clefs de la réussite sont : le bilan du mandat accompli, un discours convaincant et démonstratif, un renforcement des capacités électorales et des méthodes de contrôle des enjeux électoraux de 2011 et une stratégie électorale efficiente in fine. Je conviens encore que cela se passe par les "Ordi" et des "alliances trompe-l'œil" comme en 2006 plutôt que par un 'coup d'État constitutionnel' dont les conséquences imprévisibles ne sont ni à l'aune du leadership en place ni à son emprise éventuelle sur une nouvelle crise qui surgirait. À moins que PPRD et alliés aient décidé de gouverner par crise interposée ! C'est aussi une façon de se maintenir longtemps au pouvoir mais dans tout ça, qui sait comment on s'en sortirait en cas de crise ?

Les exemples édifiants de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry, du Niger et de la Tunisie feraient de toute évidence des émules en RD Congo, j'en suis convaincu. Lorsque quelqu'un est acculé dans ces derniers retranchements, il adopte souvent des attitudes suicidaires. Je crois que c'est le cas de l'opposition institutionnelle qui, pour n'avoir pas vu venir le boulet, pourrait faire les frais de son 'indolence' politique et de son manque d'anticipation lors des prochains scrutins. Va-t-elle accepter de payer seule ? Le camp présidentiel doit savoir qu'en politique, il faut toujours laisser une marge de manœuvre pour l'adversaire et

que les échecs, en politique, sont une école d'expériences pour le futur. On n'a pas besoin d'un forcing pour des questions d'intérêt national et d'un futur commun. Lorsque l'on institue une nouvelle dictature après 32 ans de celle de MOBUTU, c'est qu'on n'a rien compris à la roue de l'histoire qui continue à tourner ; on est soit 'myope' politique, soit naïf, soit, en définitive, malhonnête ! Malhonnête dans les faits parce que les raisons avancées pour justifier la révision sont fallacieuses et unilatérales. La méthode a énervé l'esprit de la Loi fondamentale, nonobstant les élucubrations des 'pseudos' constitutionnalistes intéressés et qui foulent la science aux pieds par leur indécence.

### **Manipulation contre-productive**

Le tollé que la révision du 15 janvier a soulevé dans l'opinion nationale et timidement à l'extérieur du pays prouve qu'elle a été mal envisagée et qu'on n'en tirerait pas nécessairement profit pour qui que ce soit. Au contraire, elle va nous mener tout droit à une nouvelle instabilité alors que le moment était propice pour la consolidation de la jeune démocratie congolaise, conquise au prix du plus grand sacrifice jamais recensé dans le monde, soit près de cinq millions de morts, une stérilisation barbare des femmes, un pillage éhonté des ressources naturelles, une spoliation sans pareille du patrimoine national, une hypothèque irréversible de l'avenir de nos enfants pour au moins deux générations...

Avec cette cabale, les "faux vrais bons élèves" du point d'achèvement PPTE risquent de se voir recalés à nouveau, si ce n'est pas déjà le cas avec les dernières reculades du Club de Paris ; d'autant plus, semble-t-il, que ce point d'achèvement n'aura été qu'un "arrangement politique", obtenu par le maquillage des résultats et des concessions compromettantes. Les chiffres qui circulent en sous-main montrent qu'en plus de la corruption, on pratique du "faux en écriture" au sommet de l'État, en RD Congo.

À quoi a-t-il servi au camp présidentiel de s'attirer le courroux de tout un peuple et de mettre la puce à l'oreille de la communauté internationale<sup>56</sup>, au moment où il a besoin de rassembler et de rassurer ? L'Union européenne a, quant à elle, suivi attentivement le processus de révision de la constitution congolaise qui a conduit notamment au changement des règles de l'élection présidentielle ainsi que de celles relatives aux équilibres institutionnels et le contexte dans lequel il a eu lieu. Elle note que ce processus méritait un débat public plus large. C'est timide comme réaction, me dira-t-on, mais c'est assez éloquent, je pense. En diplomatie, tous les termes ont un sens implicite exploitable au besoin et en temps opportun.

Comment va-t-on, de toutes les façons, expliquer que les cinq chantiers auront été une réussite au moment où l'on recourt à la manipulation constitutionnelle pour gagner ? On peut tromper un peuple une fois, mais jamais tout le temps ! Mentez, mentez, il restera toujours quelque chose ! Voici ce que MOKONDA en pense : - contrat chinois :

---

<sup>56</sup> Au sujet de la timidité de la Communauté internationale, De BOECK dit ceci : "Il ne faut pas fonder d'espoir sur une quelconque réaction d'indignation de la "communauté internationale". Comme l'ont constaté les journaux de Kinshasa "Les partenaires (sont) d'accord pour un scrutin à un tour" : la réaction internationale a été de constater que rien d'illégal n'avait eu lieu en RD Congo. Quelques diplomates occidentaux ont rencontré le Premier ministre pour exprimer leur adhésion au principe d'une présidentielle à un tour. À la seule condition que le scrutin soit transparent, serein, ouvert à tous les courants politiques... Que veut dire, en fait, l'attitude presque unanime de "reconnaissance de la légalité de la Révision" accompagnée de cette "insistance pour que le scrutin soit transparent, serein, ouvert à tous les courants politiques ? À peu près ceci : "Cher J. KABILA, nous avons vu votre petit coup de Jarnac. Ce sont vos affaires intérieures, donc, pas de commentaire. Maintenant que vous vous êtes assuré un avantage par une tricherie légale, allez-y doucement et ne vous lancez pas dans des tricheries illégales". Ajoutons-y le non-dit, c'est-à-dire l'arrière pensée : " Nous, puissances impérialistes, avons de toute façon intérêt à ce que les États africains soient faibles et instables. Vos petites ambitions vous font jouer notre jeu, bande de naïfs !"

négocié et conclu en dehors de toute procédure normale de négociation des accords de financement ; concentration des projets dans certaines provinces en l'absence de toute planification ; - délaissement voire abandon des autres provinces, à l'instar de l'Équateur, de la Province Orientale, d'une grande partie de Bandundu et des deux Kasai ; - l'emploi, est-ce réellement un chantier ? Si oui, comment expliquer qu'à l'occasion du cinquantième, le gouvernement ait commandé des pagens en Chine donnant travail et revenu à ce pays, en lieu et place de la SOTEXKI ? - Où en sommes-nous avec le programme énergie : eau et électricité ? - Stagnation ou relance timide de l'agriculture et de l'industrie manufacturière ; - Croissance dangereuse des importations au détriment de la production nationale et des ménages agricoles ; - Institutionnalisation de la politique des dons avec les ressources du trésor public. Qui dit mieux ?

Je suis persuadé que le discours des animateurs de "Lingala facile" suggérant plus de temps est encore plus audible qu'une "vile" manipulation de la Loi fondamentale. Le PPRD et alliés risquent de payer cash et cher leur méprise à l'égard du peuple congolais et de l'opinion internationale. Maintenant qu'on a mis la puce à l'oreille de l'adversaire, ne pense-t-on pas qu'il s'échafaude de nouvelles stratégies et que l'on risque de radicaliser certains fiefs électoraux et d'en arriver à la préférence du genre de celle de BEMBA en 2006 en adoptant, par exemple, un slogan simple tel que : "Tout sauf KABILA !"

Il est évident que les compétitions de 2011 auront, entre autres enjeux, l'élection transparente d'un président jouissant d'une forte légitimité en vue de booster une adhésion suffisante du peuple à ses projets et de requérir l'acceptation des mesures contraignantes que dicte la dernière crise économique et financière mondiale. Les perturber, en amont, relève tout simplement de la criminalité. Que pèserait la RD Congo avec un président 'mal élu' face aux convoitises des voisins

et à la compétition pour le leadership dans les Grands Lacs, en Afrique centrale et en Afrique australe ? Rassurez-vous, je ne suis pas ignorant en disant cela !

À mon avis, la démarche pprdiennne procure des excuses à l'indolence de l'opposition institutionnelle et dévoile les faiblesses de celle extra parlementaire, de même qu'elle fige les carences du pouvoir en place pour 'fraude consommée' à l'avance des élections de 2011. Les dérives 'inadmissibles' relevées ci-dessus prouvent à suffisance que la démarche du PPRD en révisant la Loi fondamentale est la fuite en avant d'un pouvoir agonisant et incertain qui, de ce fait, devient dangereux pour la RD Congo.

Au regard du bilan ci-dessous, le 'stratagème pprdien' en cours s'inscrit dans une démarche réfléchiée et consciente de la part de ses initiateurs. C'est la seule issue de secours pour eux ! Et, pourtant, l'autre voie aurait été d'accepter l'alternance au pouvoir, après 10 ans d'exercice, afin de se refaire la santé, politiquement s'entend.

Tenez, depuis 2007<sup>57</sup> : des constantes violations de la Constitution et des lois de la République par le Président de la République et les membres de son gouvernement ont été effectuées. Voici quelques-unes des dispositions violées<sup>58</sup>

---

<sup>57</sup> F. MOKONDA BONZA lors de la matinée politique tenue à Kinshasa le 8 janvier 2011.

<sup>58</sup> Le Président de la République a conclu des accords bilatéraux qui ont permis aux troupes étrangères, rwandaise et ougandaise notamment, de franchir nos frontières et d'occuper des pans entiers de notre territoire sans discussion préalable en conseil des ministres et sans informer le Parlement (art. 213); - il a utilisé des artifices juridiques pour assurer le fonctionnement de la CEI pour ainsi préparer les élections présidentielles et législatives de 2011 à son avantage (art. 211) ; - il a nommé des Commissaires de district alors que le District en tant que structure administrative n'existe ni dans la Constitution ni dans les lois votées au parlement depuis 2008 (Constitution et art. 4 Loi n° 08/012 du 31/07/2008);- le gouvernement a nommé et continue de nommer maires, bourgmestres et autres chefs de secteur en violation de la Constitution et des lois de la République (Loi n°08/016 du 07/10/2008); - le gouvernement a mis en place un système de rémunération du personnel de l'État selon que l'on est domicilié dans la

: (art. 213) ; (art. 211) ; (Constitution et art. 4 Loi n° 08/012 du 31/07/2008) ; (Loi n°08/016 du 07/10/2008) ; (art. 13) ; (art. 2 et 226) ; (art. 7) ; (art. 10) ; la révision cavalière de la Constitution et de la Loi électorale dans le but d'asseoir juridiquement la tricherie.

La répétition est la mère des sciences, dit-on ! Le bilan gouvernemental que produit l'adversaire acculé et qui est repris en écho aujourd'hui par les "faux-vrais dissidents" n'est pas de nature à encourager les hésitants des élections de 2006, et encore moins, à encourager les Kabilistes à bomber le torse lors de la prochaine campagne électorale. Il se résume en 13 points, chiffre porte malheur, ci-après<sup>59</sup> : 1. son absence systématique à toutes les rencontres internationales importantes où il devait s'exprimer au nom de la RD Congo ; 2. la corruption systématique des députés des partis membres de la majorité ; 3. l'institutionnalisation de l'impunité face à l'ampleur des détournements des deniers publics, de versements de pots de vin, bref, de l'enrichissement rapide et sans cause ; 4. la collaboration avec des réseaux maffieux qui exploitent illégalement les ressources naturelles congolaises ou qui blanchissent l'argent sale faisant ainsi de notre pays un havre de paix pour les malfaiteurs, les terroristes, les contrefacteurs et autres bandits ; 5. la conclusion des accords bilatéraux commerciaux qui ne profitent pas à la RD Congo ; 6. la gestion complaisante des litiges frontaliers avec les pays voisins ; 7. les assassinats et autres tueries du Bas-Congo à l'extrême-est du pays, en passant par Kinshasa et l'Équateur où personne n'est épargné ; 8. les viols massifs sans distinction de sexe et d'âge, en particulier dans les provinces du Nord-Est et de l'Est ; 9. aucune mesure de protection des Congolais sur le

---

capitale ou non, système qui préjudicie les agents et fonctionnaires de l'arrière-pays (art. 13) ; - le régionalisme politique et la décentralisation n'ont pas été mis en œuvre tel que prévu par la Constitution et les lois de la République (art. 2 et 226), etc.

<sup>59</sup> MOKONDA, op. cit.

territoire national ou d'accueil des compatriotes expulsés des autres pays ; 10. des menaces et intimidations quotidiennes sur les membres de l'opposition et de la société civile qui pensent différemment ; 11. la cession de tout l'espace congolais à des entreprises minières étrangères aux adresses souvent inconnues et le survol par des aéronefs contre toutes normes de sécurité, ce qui pose un problème de l'effectivité de l'exercice de la souveraineté par l'État congolais à tous points de vue ; 12. l'extension des manifestations de la pauvreté et de la misère sur tout l'espace congolais ; 13. que sait-on des cinq chantiers ?

### **Manipulation dangereuse**

La révision constitutionnelle au forceps du PPRD est dangereuse d'autant plus qu'elle nous ramène à la situation 'ante Lusaka', dans ce sens qu'elle crée les mêmes circonstances ayant poussé certains à recourir aux armes. Si vous relisez la note 58 ci-avant, vous comprendrez pourquoi je stigmatise cette situation. Par ailleurs, du fait que tous les objectifs de l'Accord de Pretoria n'ont pas été atteints, cette révision produit de nouveaux enjeux, défis et objectifs alors que nous trainons un contentieux non vidé. Cela crée une surcharge politique et repousse à un avenir encore plus lointain la normalisation de la situation socio-économique du pays. Cela a aussi pour conséquence que nous puissions continuer à subir le diktat de la Communauté internationale qui avait décidé de nous accompagner et qui ne peut nous rendre autonomes parce que les points convenus au calendrier ne sont pas épuisés. Concrètement, nous avons consommé dix ans pour un dixième du calendrier. En faisant bien le compte, l'on constate combien de temps encore le Congo sera sous la tutelle internationale. Cela est comparable à la durée de la colonisation et c'est inadmissible pour tout homme sensé et qui tient à sa dignité.

Pensez-vous que le Congolais est encore prêt à subir la domination étrangère pour cent ans ou va-t-il se

rebeller un jour comme le peuple tunisien ? Et, en cas de rébellion du Congolais, quelles seront les conséquences sur les neuf pays voisins, l'Afrique et le monde, au moment où l'on combat le terrorisme ? A-t-on une idée de la proportion de la réaction d'un peuple tant humilié ? En surchargeant le paysage politique congolais et en viciant l'ambiance nationale, le PPRD met le pays sur une orbite dangereuse ; il doit être stoppé dans cet élan 'suicidaire'.

### Conclusion et perspectives

L'expérience congolaise confirme que les régimes politiques africains sont tributaires des conditions de leur avènement et qu'ils les reflètent. En RD Congo, le passage d'un régime à l'autre s'effectue presque systématiquement par une rupture plus ou moins brutale. "Le mode de transition politique influe sur la manière dont le processus démocratique évolue par la suite", estime David BEETHAM, spécialiste britannique des droits de l'homme. "Les acteurs apprennent des processus politiques et tendent ultérieurement à dupliquer les expériences ainsi apprises", analysent James G. MARCH et Johan P. OLSEN. Avant d'ajouter : "Les institutions et les pratiques ont une existence autonome et tendent à œuvrer à leur propre reproduction<sup>60</sup>". Ainsi, la Conférence Nationale Souveraine a été suivie de trois changements par rupture autoritaire ou violente : le limogeage du premier ministre élu en août 1992, la guérilla de 1997 soutenue par l'intervention militaire des puissances étrangères et la captation personnelle du pouvoir par Laurent-Désiré KABILA.

L'attitude de la classe politique congolaise est révélatrice. Pour elle, l'élection n'est qu'une des modalités de règlement des conflits. Elle admet a posteriori avoir sa part de responsabilité dans la rupture du processus démocratique. Elle reconnaît également son erreur : ne pas avoir présent à l'esprit que la "révolution" ne saurait être une méthode normale de résolution des crises

politiques. Mais, en pratique, les mêmes comportements se retrouvent de crise en crise.

Après son coup fourré du 15 janvier dernier, la majorité présidentielle doit se ressaisir et tenir compte du cours de l'histoire en ne se mentant pas sur la réussite possible de son stratagème. Les données chiffrées, le contexte et les stratégies adverses feront que ce stratagème soit mis en échec. La tolérance est permise lorsqu'il s'agit d'une première fois, elle est difficilement reconductible une seconde fois. C'est dire que les tripatouillages de 2006 ne seront plus de mise en 2011.

Pour ne pas me limiter aux critiques et incantations "maléfiques" proférées de partout à l'endroit de cette majorité par une large opinion congolaise, je suggère qu'un débat de clarification et d'apaisement (séminaire scientifique avec le concours des universités et animé par des experts neutres et moralement irréprochables) entre toutes les parties soit organisé autour des enjeux et défis électoraux de 2011 afin d'aboutir à une convention nationale (engagement formel, réel et sincère) de reconnaissance par tous des résultats issus des urnes. Rassurez-vous, une deuxième fois, je ne suis pas naïf ; mais je voudrais croire que le Camp présidentiel regorge encore de quelques 'Colombes' à même d'intégrer la dangerosité de ce qui vient de se faire. Je voudrais terminer en disant ceci : lorsqu'un intellectuel ne sait pas faire un saut qualitatif dans le sens de l'objectivité et de la neutralité, il est simplement un technicien du savoir qui met son intelligence au service du mal et il est pour cela condamnable. Pour finir : "on ne peut pas être chef de l'État d'un peuple à 100% en étant le chef (de l'État) de 20%. On est mal à l'aise soi-même", dit le Cardinal MONSENGWO PASINYA.

Ir Benoît-Janvier TSHIBUABUA-  
KAPY'À KALUBI  
Gouverneur honoraire de province

<sup>60</sup> J. G. MARCH et J. P. OLSEN

